

Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée  
Commune-NEGREPELISSE  
**Contrat Cadre**  
2021



**Entre,**

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, représenté par Christian ASTRUC son Président

La Commune de Nègrepelisse , représentée par Monsieur Morgan Tellier, son Maire

La Communauté de Communes Quercy-Vert Aveyron représentée par Monsieur Morgan TELLIER son Président

Le PETR du Pays Midi-Quercy, représenté par Monsieur Jacques CALMETTES, son Président,

Le CAUE du Tarn et Garonne , représenté par Madame Colette JALAISE sa Présidente

L'Etablissement Public Foncier Occitanie, représenté par Madame Sophie LAFENETRE, sa Directrice

**Vu** le Code Général des Collectivités Locales,

**Vu** les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

**Vu** la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XXXX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée de la Commune de Nègrepelisse,

**Vu** les délibérations N°2017/AP-JUIN/09 et N°CP/2017-DEC/11.21 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée du 30 juin 2017 et de la Commission Permanente du 15 décembre 2017, relatives à la mise en œuvre de la nouvelle génération des politiques contractuelles territoriales pour la période 2018 - 2021,

**Vu** la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne en date du XXXX,

**Vu** la délibération du Conseil municipal de la Commune de Nègrepelisse en date du XXX,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Quercy Vert en date du XXXXX,

**Vu** la délibération du PETR du Pays Midi-Quercy en date du 30/11/2018,

Il est convenu ce qui suit :

**Préambule :**

La structuration territoriale de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée se caractérise par une forte majorité de communes de très petite taille :

- 2 751 des 4 488 communes de notre région comptent moins de 500 habitants, ce qui représente 61 % des communes contre 55 % au niveau national,
- 3 475 communes ont moins de 1 000 habitants (77 % des communes),
- seulement 77 communes ont plus de 10 000 habitants.

2109 communes représentant 1,13 million d'habitants sont situées en zones de massifs (47 % des communes de la région) ; parmi elles, 1612 communes totalisant plus de 800 000 habitants sont situées en zones de montagne.

Selon les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017, notre région compte désormais 137 Communautés de Communes contre 264 en 2016.

Sur la base de la nomenclature définie par l'INSEE, notre région est constituée de 215 bassins de vie dont 167 bassins de vie ruraux.

Chacun d'eux comprend une « ville-centre » qui assure une fonction de centralité au service de la population de son bassin de vie ainsi que des communes qui peuvent également remplir la fonction de pôle de services de proximité.

En ce qui concerne plus particulièrement les bassins de vie ruraux, ces communes (Villes-centres et Communes/ Pôle de Services) doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

Par ailleurs, les communes rurales ou péri-urbaines ont besoin d'agir pour l'attractivité de leurs territoires en valorisant leur cadre de vie, le logement, leurs espaces publics, leur patrimoine, ...

Pour leur développement économique, elles doivent également être en capacité d'apporter des réponses adaptées aux nouveaux besoins des entreprises : qualité des infrastructures d'accueil, Très Haut Débit, ...

De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »,

Cette nouvelle politique :

- vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement,
- s'inscrit dans les Contrats de Plan Etat-Région 2015/2020 des ex régions Languedoc Roussillon (thématique 8.1 « équilibre territorial ») et Midi Pyrénées (Article 28.2 « soutenir les fonctions de centralité »),
- est ciblée :
  - en direction des communes « villes centres » des bassins de vie ruraux tels que définis par l'INSEE,
  - vers les communes « Pôles de services » de plus de 1 500 habitants, qui, par leur offre de services (équipements, commerces,...) remplissent également une fonction de centralité en terme d'offres de services aux populations d'un bassin de vie,
  - enfin, vers les communes « Pôles de services » de moins de 1 500 habitants qui remplissent aussi un rôle pivot en termes de services dans les territoires de faible densité démographique de notre région (ancien chefs-lieux de canton).

**Article 1 : Objet**

Le présent contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département de Tarn et Garonne, la commune de Nègrepelisse, la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron, le PETR en y associant les services de l'Etat, CAUE, Chambres consulaires.

Il a également pour objectifs d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Nègrepelisse vis-à-vis de son bassin de vie, dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie –qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales –patrimoine naturel /architectural /culturel, ...

L'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

## Article 2 : Contexte et enjeux

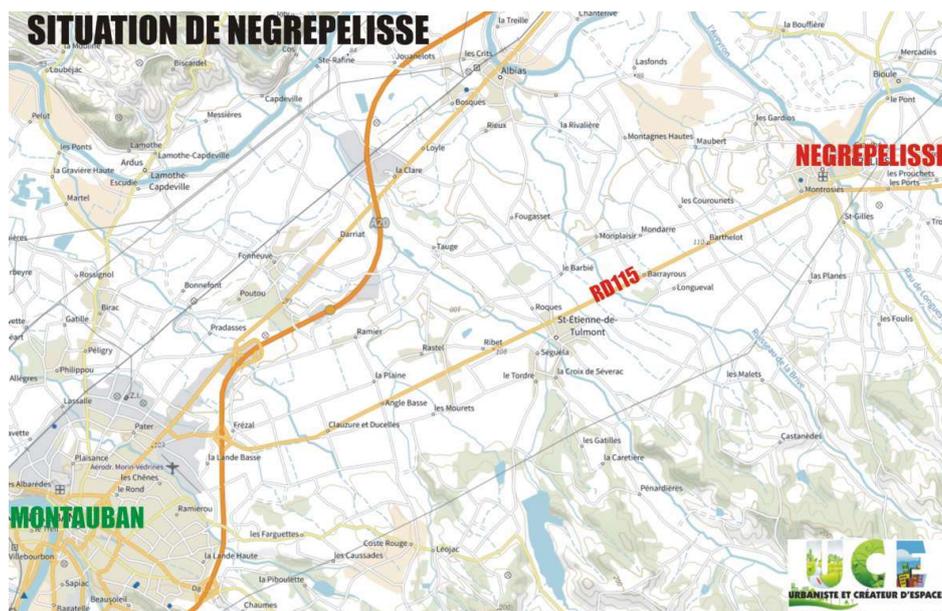
### A. Nègrepelisse : Le Bourg-Centre du Quercy-Vert-Aveyron

Nègrepelisse fut fondée sur un site stratégique occupé par un château à la confluence de l'Aveyron et du ruisseau de Longues Aygues. En 1273, une bastide fut créée sous les ordres des rois de France.

Le nom de la commune provient de la tenue vestimentaire (une pelisse<sup>1</sup>) des nombreux fabricants ou marchands de charbon de bois. qui étaient vite recouvertes d'une poussière noire provenant du charbon de bois qu'ils produisaient en exploitant la forêt de Tulmont, aujourd'hui disparue, qui s'étendait jusqu'en lisière du château.

Détruite par le siège mené par Louis XIII en 1622, la bastide fut reconstruite par la suite, et connut un développement certain lié à ses forces économiques, politiques et militaires.

Nègrepelisse, aujourd'hui 6<sup>ème</sup> commune la plus peuplée du Tarn et Garonne, se situe dans la plaine agricole et alluviale de l'Aveyron. Ce paysage plat et rectiligne offre des lignes horizontales dans la vallée et des lignes verticales dans le cœur de la ville.



La commune bénéficie d'un cadre de vie agréable dans le Quercy, au bord de l'Aveyron et sur la route (RD115) entre Montauban et le Grand site des Gorges de l'Aveyron.

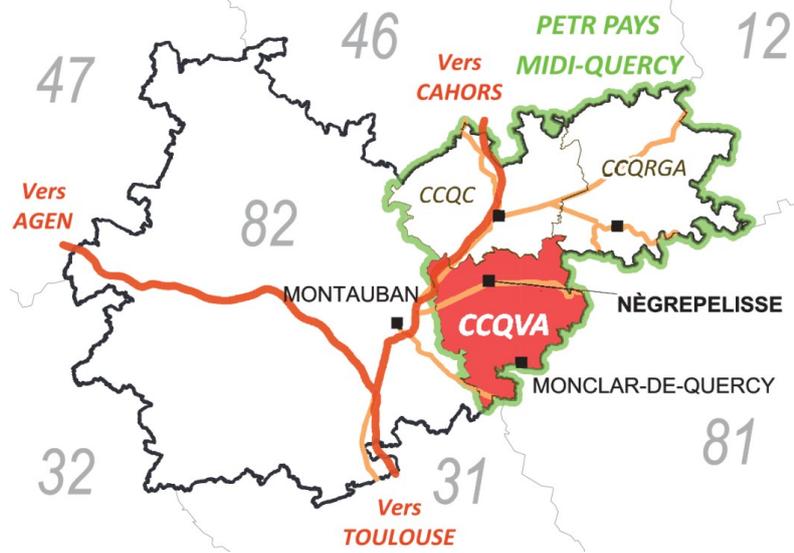
Nègrepelisse bénéficie d'une très bonne desserte routière par la RD115<sup>2</sup> et RD958 se raccordant à l'échangeur de la rocade Montalbanaise ce qui facilite les mobilités domicile travail. A 17 kilomètres de Montauban, Nègrepelisse reste sous influence de la préfecture pour l'accès aux équipements supérieurs et aux emplois. La commune appartient au pôle d'équilibre Territorial et Rural du Pays Midi-Quercy. Il regroupe 49 communes pour environ 50 000 habitants répartis inégalement sur un peu plus de 1 220 km<sup>2</sup> (soit une densité de plus de 40 hab/m<sup>2</sup>).

<sup>1</sup> Une pelisse est une cape se portant par-dessus un manteau.

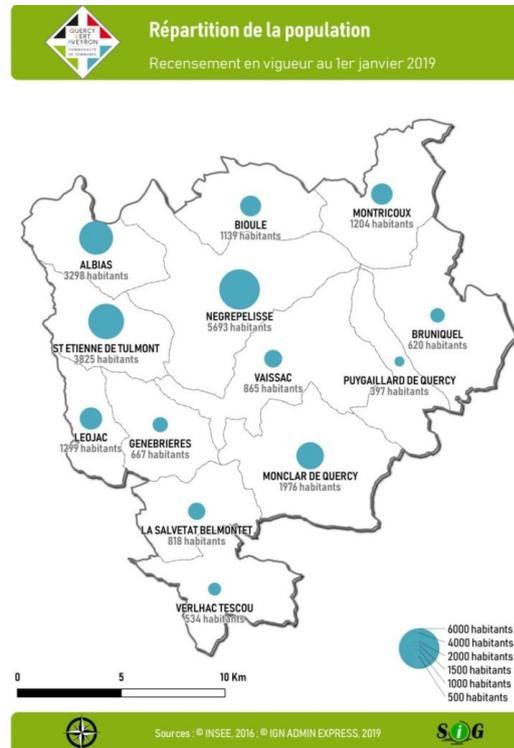
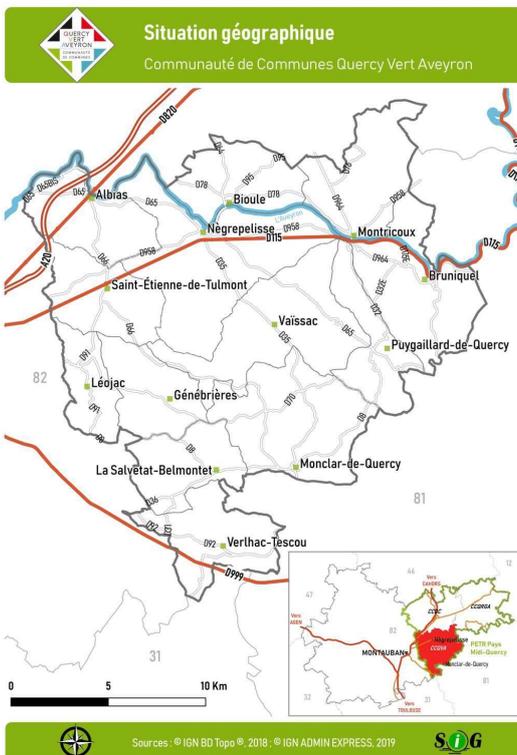
<sup>2</sup> La RD115 Montauban-Nègrepelisse-Saint-Antonin-Montrosier compte 5000 à 8000 véhicules/jour jusqu'à Nègrepelisse puis moins de 1500 au-delà.

Le PETR compte 3 grands bassins de vie que sont Caussade, Nègrepelisse, Saint-Antonin-Noble-Val.

### LE PETR MIDI-QUERCY ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-VERT-AVEYRON

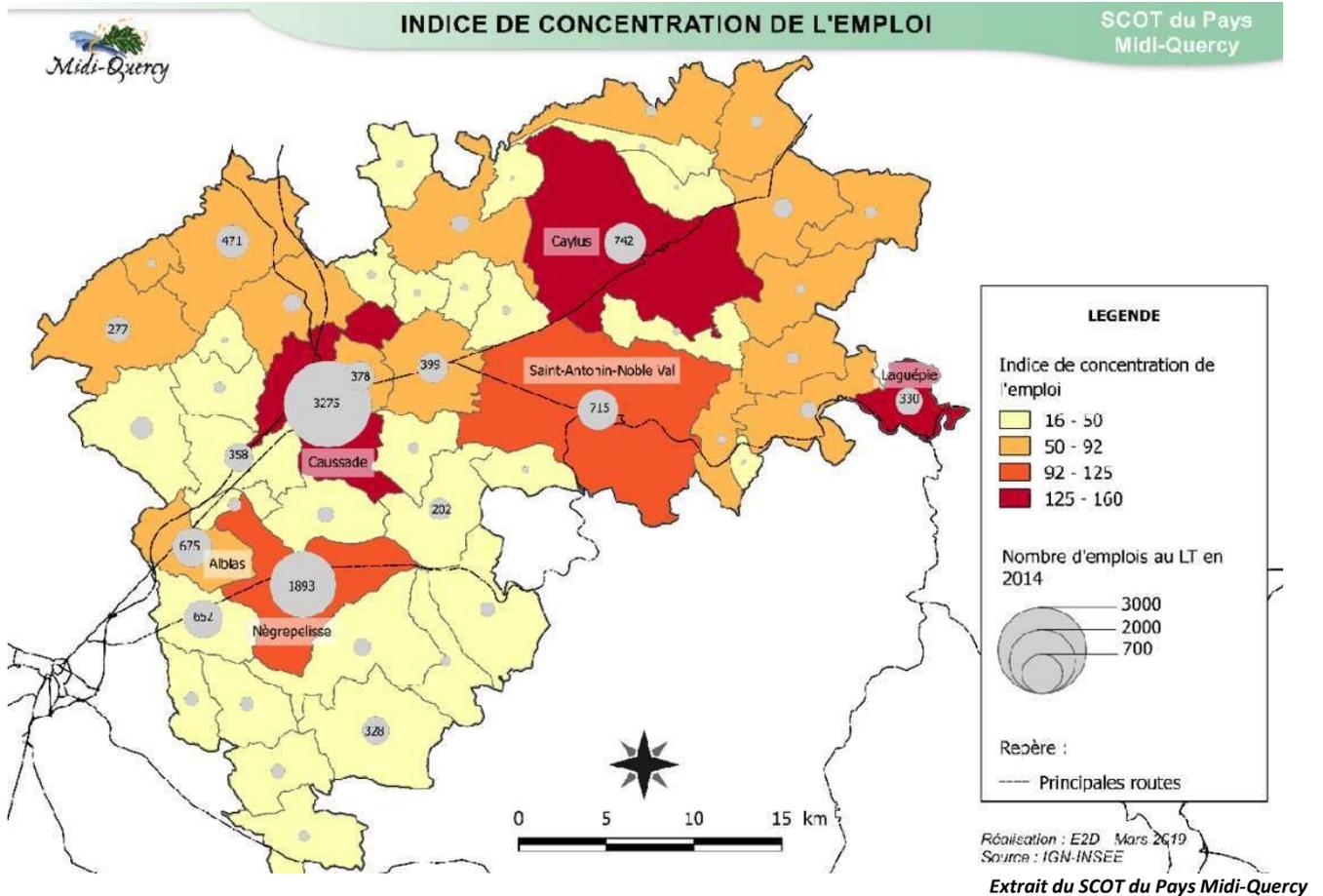


Nègrepelisse appartient et accueille le siège de la communauté des communes Quercy Vert Aveyron (1<sup>ère</sup> commune la plus peuplée de la CC) qui a été créée à la suite du Schéma de coopération intercommunale (SDCI) prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle est issue de la fusion entre les communautés de communes Terrasses et Vallées de l'Aveyron (7 communes) et du Quercy Vert (6 communes). Suite à cette fusion, la nouvelle intercommunalité est désormais composée de 13 communes.



**B. Un pôle économique et de services très attractif**

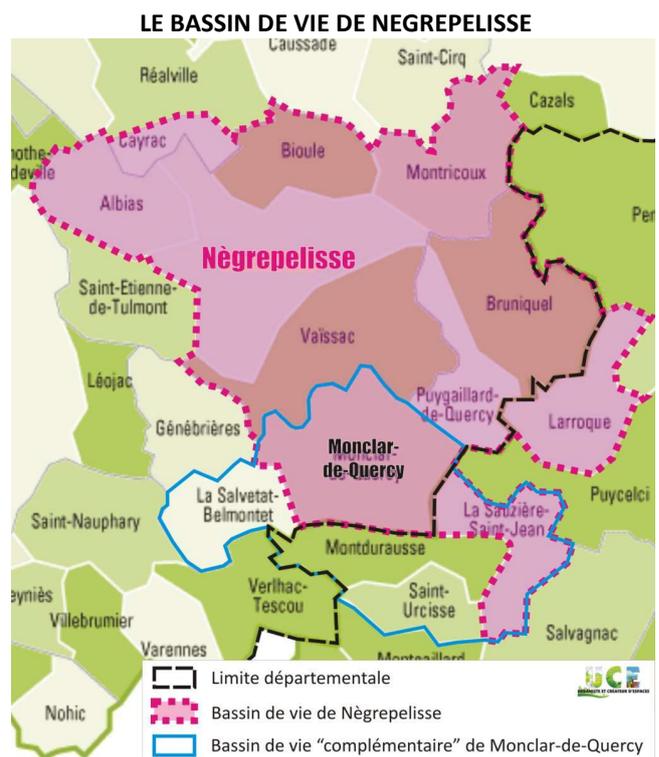
Le territoire du Pays Midi-Quercy compte **12 906 emplois en 2015** et Nègrepelisse en est le 2<sup>ème</sup> pôle d'emplois (1893 emplois soit 14,7 % des emplois). Elle affiche une augmentation significative du nombre d'emplois entre 2009 et 2014.



Selon l'étude d'élaboration du SCOT Midi-Quercy, Nègrepelisse représente un pôle secondaire renforçant l'équilibre des fonctions résidentielles et économique à l'échelle du Pays Midi-Quercy. Il complète l'offre du pôle principal en termes de services, d'équipements intermédiaires et d'emplois.

Elle attire ainsi les habitants de 8 communes environnantes par l'emploi et les services. Selon l'INSEE, Nègrepelisse est un pôle intermédiaire qui offre des services à 13 700 habitants.

*Monclar-de-Quercy et son bassin de vie n'ont pas été pris en compte car ils bénéficient d'une certaine autonomie en raison de la distance et des voies de communication difficiles vers Nègrepelisse (18').*





L'offre d'équipements commerciaux, administratifs, de santé, culturelle, loisirs et sportifs est très importante. La commune bénéficie d'un tissu associatif (plus de 80) très dynamique et possède également une gamme d'équipements étoffée. Voici quelques données des principaux équipements de la commune de Nègrepelisse :

- **Accueil de la petite enfance** : crèche intercommunale, relais assistants maternels, jardin d'éveil.
- **Équipements scolaires** : école maternelle et jardin d'éveil (173 enfants), primaire (400élèves) et collège (21 classes),
- **Équipements sportifs** : gymnase, stade de foot et de rugby, terrain de tennis, boulodrome,
- **Équipements médico-sociaux** : hôpital de Turenne (209 places), maison de retraite (80 places), CCAS, centre médicosocial,
- **Équipements culturels** : médiathèque, école de musique, le centre socio-culturel Aimé Padié en cours de construction. Les travaux de cette salle ont débuté début 2020. Cette salle multi activités accueillera des spectacles, des réceptions, des manifestations sportives (des salles de sports de tapis) sont également prévues. Elle aura une capacité d'accueil d'environ 1000 places.

La commune de Nègrepelisse a finalisé en 2014 la restauration de son château alors labellisé en 2019 « architecture contemporaine remarquable » qui abrite le centre d'art et de design « la cuisine ». Il est dédié à la création contemporaine. Son ouverture aux thématiques liées à l'alimentation et au design, en fait un lieu unique en Europe.



Nègrepelisse, Saint Etienne de Tulmont et Albiac concentrent 70% de l'offre commerciale de la communauté de communes. Toutefois, **la CC Quercy Vert Aveyron**, en proximité immédiate de Montauban est confrontée à une forte évasion commerciale. En effet, de nombreux actifs résident sur le territoire et travaillent à Montauban où ils effectuent leurs achats.

Au sein du Pays-midi-Quercy, Nègrepelisse et Saint-Antonin-Noble-Val, définis comme pôle d'équilibre, concentrent près d'1/4 de l'offre commerciale du Pays Midi-Quercy (23%). L'offre commerciale de ces 2 pôles s'illustre notamment par la présence de grandes surfaces et de zones commerciales.

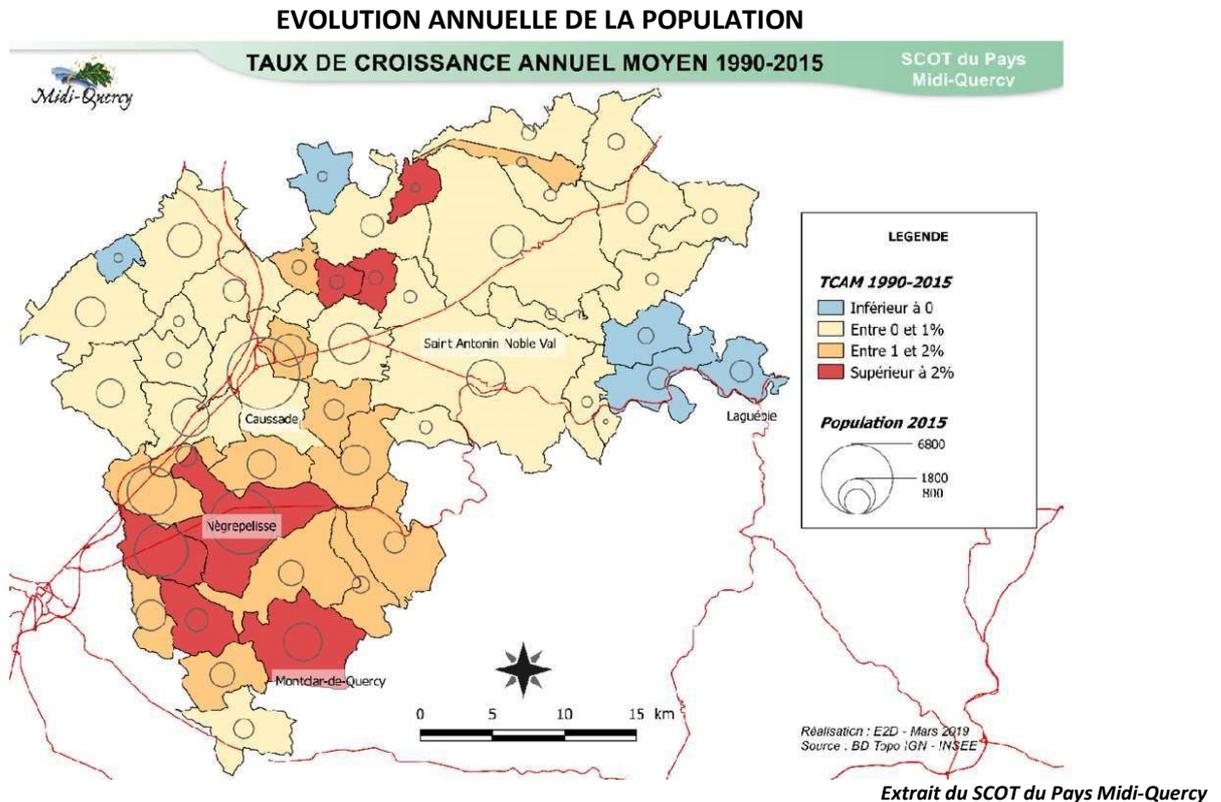
Aujourd'hui, l'enjeu pour Nègrepelisse est de freiner l'évasion commerciale vers Montauban tout en parvenant à maintenir l'équilibre entre les zones commerciales périphériques et les centres bourgs, dans lesquels la dynamique commerciale est à renforcer.

En effet, depuis quelques années la commune a connu la fermeture de certains types de commerces et services (pressing, droguerie, alimentation, bar restaurant...) qui ne sont plus présents au sein du centre historique.

Bien que le niveau d'équipement reste très satisfaisant sur l'ensemble de la commune, dans le centre apparaît des signes de désertification commerciale/logements. La commune est attentive à cette problématique et souhaite maintenir l'existant tout en développant des outils et des programmes pour accompagner l'économie présentielle au sein du coeur historique.

### C. Un cadre de vie qui attire

A moins de 20 minutes du centre-ville de Montauban, 10 minutes de la zone commerciale et industrielle nord de Montauban, Nègrepelisse bénéficie du desserrement résidentiel de l'agglomération montalbanaise et voit sa population augmenter. En 2017, la commune de Nègrepelisse comptait 5 628 habitants, en augmentation de 7 % par rapport à 2011 (Tarn-et-Garonne : +5,05 %, France hors Mayotte : +2,44 %). Il s'agit d'une des communes du Tarn-et-Garonne qui a connu la plus forte croissance ces 10 dernières années.



En proposant une offre foncière abordable la commune a vu s'installer des jeunes ménages d'une part et de jeunes retraités d'autre part.

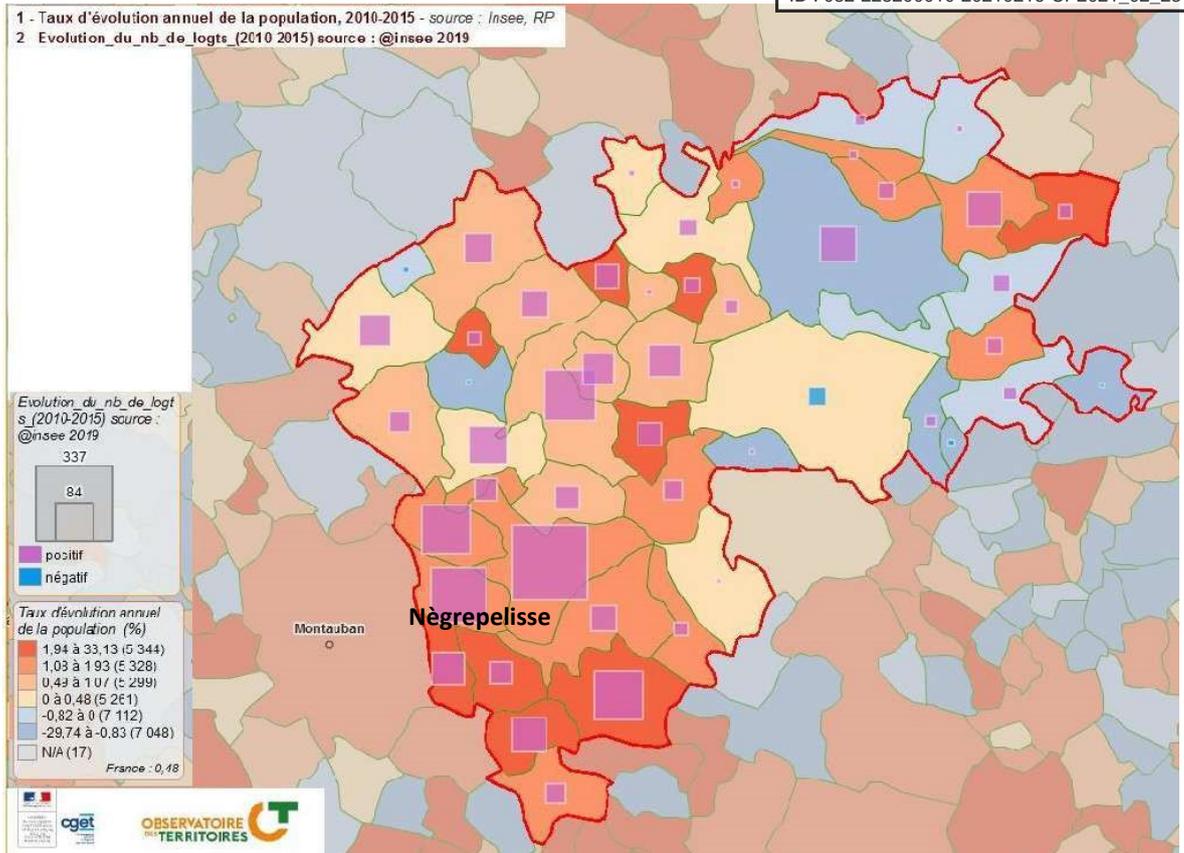
Le caractère encore rural de la commune a également contribué à l'arrivée de nouvelle population qui s'est installée à Nègrepelisse, peu importe la typologie ou forme d'habitat ; les gens « se sont installés à la campagne ». Ainsi la commune continue d'attirer de nouveaux habitants et a connu une forte extension pavillonnaire au détriment du centre bourg.

### POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2007	%	2012	%	2017	%
<b>Ensemble</b>	<b>4 655</b>	<b>100,0</b>	<b>5 343</b>	<b>100,0</b>	<b>5 628</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	962	20,7	1 078	20,2	1 074	19,1
15 à 29 ans	739	15,9	740	13,8	817	14,5
30 à 44 ans	964	20,7	1 067	20,0	1 012	18,0
45 à 59 ans	946	20,3	997	18,7	1 097	19,5
60 à 74 ans	586	12,6	803	15,0	925	16,4
75 ans ou plus	457	9,8	658	12,3	703	12,5

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017,

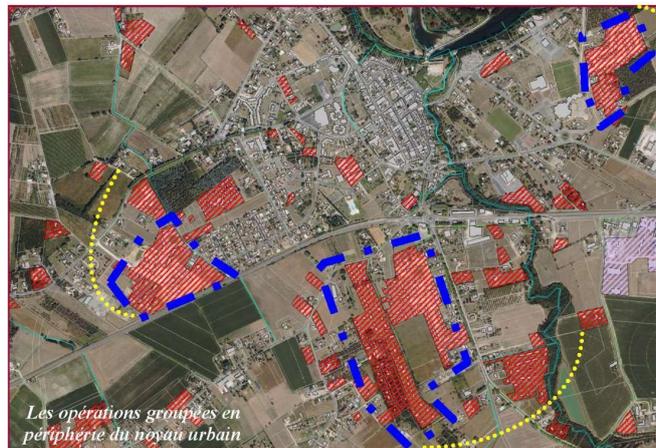
Au sein du PETR, c'est dans les communes situées au plus proche de l'agglomération montalbanaise que la progression du parc a été la plus forte. 55% des logements construits entre 2010 et 2015, sont localisés au sein de la Communauté de Communes Quercy-Vert-Aveyron : Nègrepelisse, avec 337 logements supplémentaires, a particulièrement bénéficié de cette croissance puis, dans une moindre mesure, Saint-Etienne-de-Tulmont. (+174 logements).



Extrait du SCOT du Pays Midi-Quercy

Durant ces 30 dernières années, cette croissance démographique et immobilière s'est majoritairement traduite par une extension urbaine en périphérie de la ville existante :

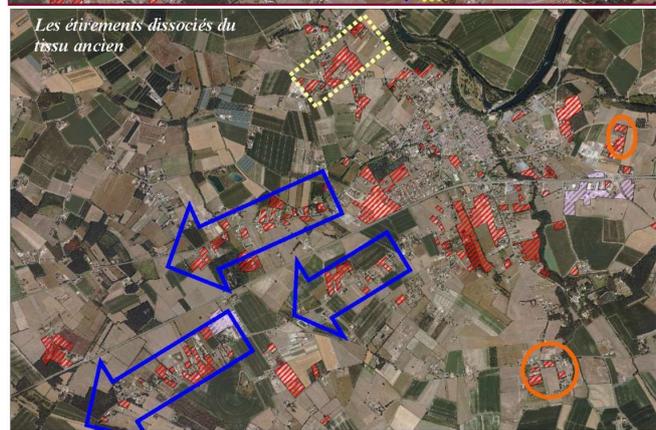
- D'une part la réalisation d'opérations groupées en extension du centre-ville, consommant des superficies importantes mais avec une bonne rationalisation foncière par une densité importante. Ces opérations ont agrandi les limites du noyau urbain.



- D'autre part une urbanisation linéaire sur une orientation ouest très marquée, en direction de l'agglomération montalbanaise.

Elles ont soit participé au comblement de dents creuses, soit constitué des extensions à l'urbanisation existante. Elles ne répondent qu'aux besoins de la maison individuelle et sont opérées de façons isolées.

Ces deux formes de développement sont complétées par du développement d'habitat de façon plus isolée et par l'extension des hameaux comme celui des Gardios.



## LOG T2 - Catégories et types de logements

	2007	%	2012	%	2017	%
<b>Ensemble</b>	<b>1 943</b>	<b>100,0</b>	<b>2 313</b>	<b>100,0</b>	<b>2 535</b>	<b>100,0</b>
Résidences principales	1 748	89,9	2 067	89,4	2 255	88,9
Résidences secondaires et logements occasionnels	32	1,6	34	1,5	40	1,6
Logements vacants	164	8,4	212	9,2	240	9,5
<i>Maisons</i>	<i>1 634</i>	<i>84,1</i>	<i>1 854</i>	<i>80,6</i>	<i>2 033</i>	<i>80,2</i>
<i>Appartements</i>	<i>306</i>	<i>15,7</i>	<i>422</i>	<i>18,3</i>	<i>472</i>	<i>18,6</i>

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

sein de la commune est principalement du type maison (80,2% des logements). La proportion d'appartements est en augmentation très légère (18,6% des logements). La vacance a également légèrement augmenté depuis 2007.

Le « cœur de ville » fait face à une vacance due à l'inadéquation des logements face aux besoins des ménages (voir les besoins identifiés dans le cadre du diagnostic du SCOT plus bas) et non pas sur le caractère impropre (dégradé) du logement (6 logements recensés).

Le phénomène de la vacance semble aujourd'hui sous contrôle grâce à l'OPAH PETR Midi-Quercy qui a permis notamment la réhabilitation de 12 logements depuis 2019 (dont 75% des logements sont aidés pour des travaux de rénovation thermique).

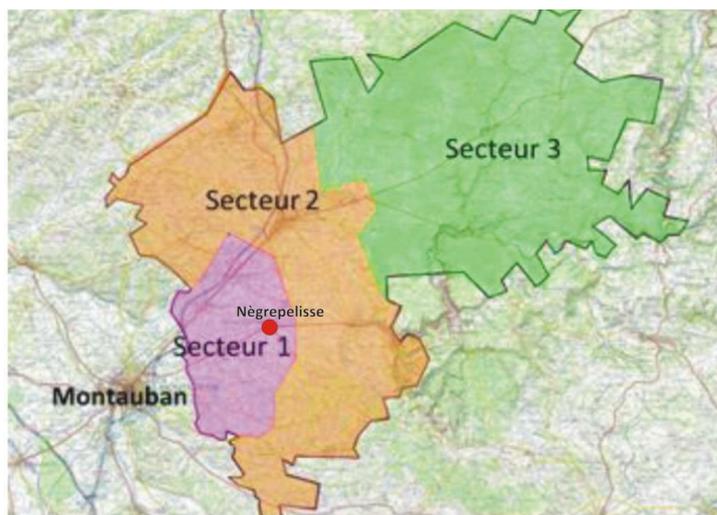
Selon le diagnostic du SCOT, Nègrepelisse appartient au **secteur 1** : il s'agit des communes proches de Montauban et des sorties d'autoroute (rocade). Dans ce secteur, le marché immobilier connaît une augmentation régulière du nombre de transactions (+6/7% par an) notamment à Nègrepelisse et Saint-Etienne-de-Tulmont. Au sein de ces communes, la demande est supérieure à l'offre. Le marché est en tension.

Les programmes immobiliers très demandés et insuffisamment présents sur le secteur 1 sont :

- des maisons individuelles groupées
- des logements en petits collectifs des appartements neufs équipés de balcons et terrasses.

en accession à la propriété ou en locatifs (T2/T3) à proximité des équipements.

## LES 3 SECTEURS DU MARCHÉ IMMOBILIER AU SEIN DU PETR



Source : E2D

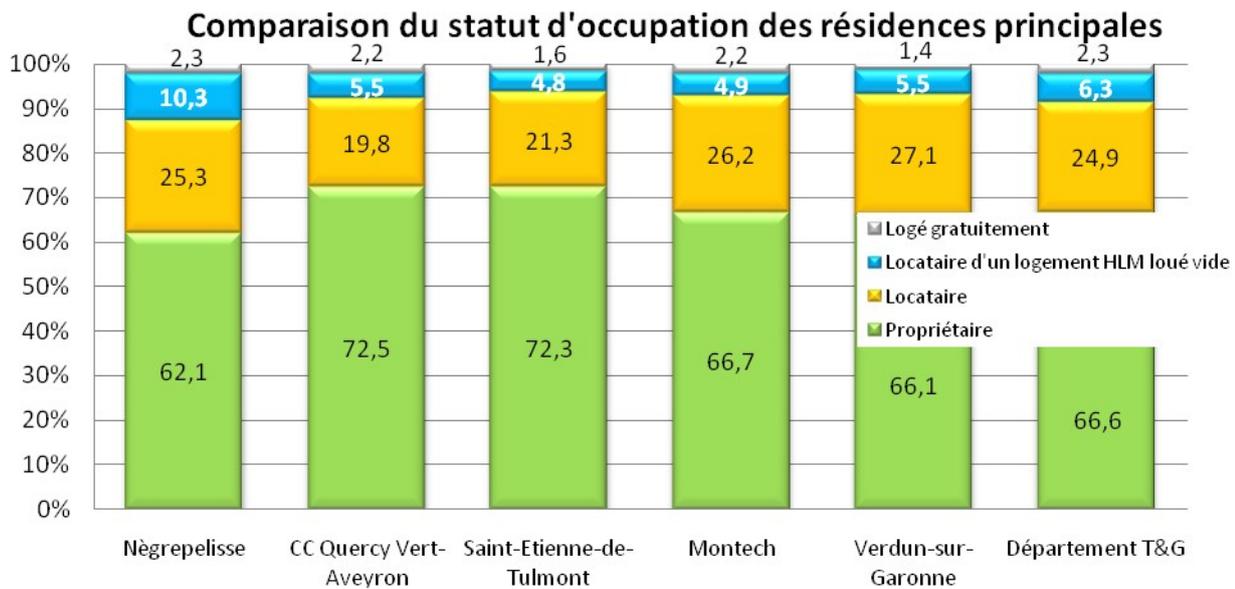
Extrait du SCOT du Pays Midi-Quercy

## LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation

	2007		2012		2017		Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
<b>Ensemble</b>	<b>1 748</b>	<b>100,0</b>	<b>2 067</b>	<b>100,0</b>	<b>2 255</b>	<b>100,0</b>	<b>5 298</b>	<b>14,3</b>
Propriétaire	1 127	64,5	1 313	63,5	1 400	62,1	3 392	19,6
Locataire	574	32,8	714	40,8	803	35,6	1 806	5,3
<i>dont d'un logement HLM loué vide</i>	<i>202</i>	<i>11,6</i>	<i>225</i>	<i>10,9</i>	<i>232</i>	<i>10,3</i>	<i>621</i>	<i>7,5</i>
Logé gratuitement	47	2,7	40	2,0	52	2,3	100	13,4

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

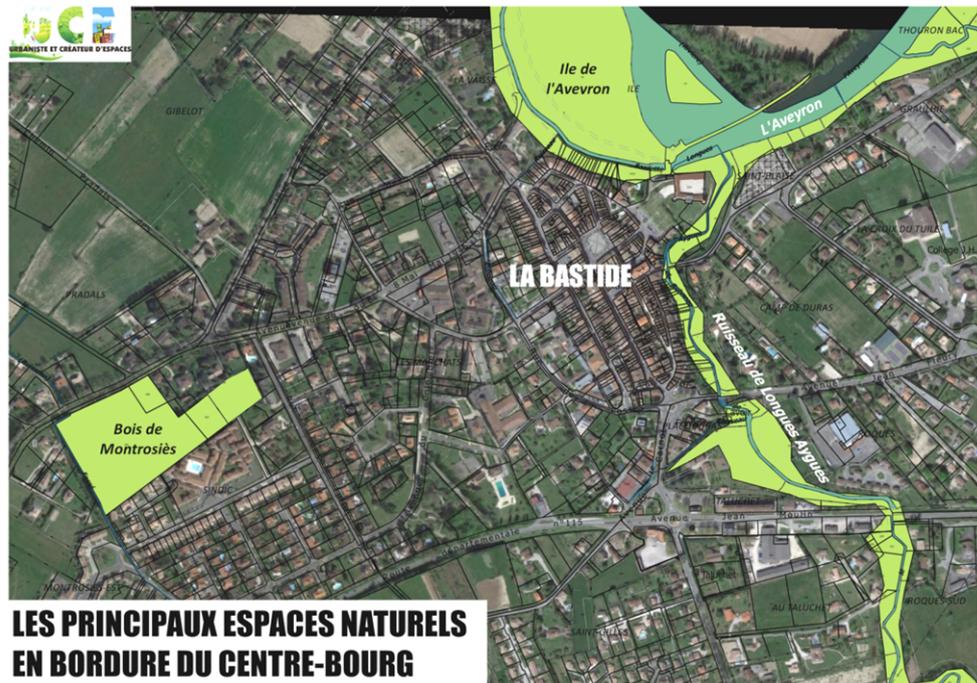
La commune de Nègrepelisse dispose d'une offre en logements locatifs et loyers (pour une comparaison suivantes avec d'autres territoires ci-dessous).



## D. Un patrimoine naturel et urbain à valoriser

Nègrepelisse bénéficie d'un **patrimoine naturel** de qualité qui a été façonné par l'Aveyron et l'ensemble de ses affluents traversant la plaine agricole. Ces espaces ne sont plus aujourd'hui visibles et accessibles alors qu'ils enserrant le noyau urbain de Nègrepelisse.

Aujourd'hui, l'Île est un espace-vert insuffisamment aménagé en bordure de la Bastide et du château.



Le paysage bocager agricole et le bois de Montrosiès constituent également des éléments marquants du paysage rural de Nègrepelisse.

L'association locale POLLEN est très dynamique avec aujourd'hui une centaine de bénévoles. Depuis une dizaine d'années cette structure a mis en place un rucher coopératif au bois communal de Montrosiès. Ce site est devenu un lieu où des animations sur les plantes mellifères, des rencontres autour du rôle de l'abeille dans la biodiversité, des formations en apiculture ou encore des actions (cuisine...) autour du miel sont menées.

La ville de Nègrepelisse a toujours encouragé et participé à ces actions en faveur de la biodiversité.

**Les bastides** sont une particularité de l'Occitanie et la bastide de Nègrepelisse est insuffisamment connue. Ces villes créées de toutes pièces entre le XII<sup>ème</sup> et le XIV<sup>ème</sup> présentent un plan en forme de damier avec des rues qui se coupent à angle droit et une place centrale généralement bordée de couverts, où se déroule le marché très animé.

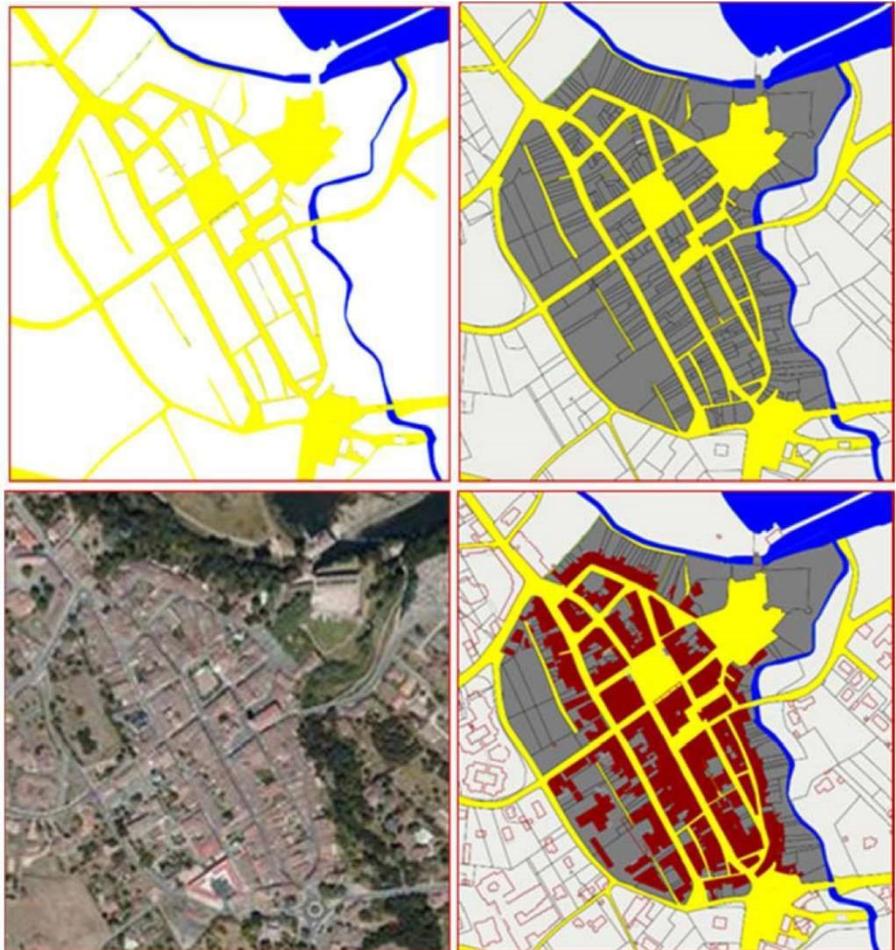
Au-delà des activités économiques, le centre-ville est donc doté d'un patrimoine architectural remarquable composé d'une église classée, d'un château labellisé « architecture contemporaine remarquable » qui abrite le centre d'art et de design « la cuisine », un moulin, le temple, aussi c'est toute une activité touristique qu'il convient de développer autour de ces sites par leur mise en valeur par des moyens de communication, signalisation...

Aujourd'hui, cette qualité patrimoniale est insuffisamment mise en valeur.

**Les espaces publics** sont nombreux mais sont parfois faiblement aménagés. Certains ont été peu à peu envahis par les automobiles et le piéton y a de moins en moins sa place. La fonction de ces espaces est donc devenue majoritairement le stationnement.

Pourtant, la localisation et la configuration de certains espaces publics doivent répondre à plusieurs fonctions ou besoins (ambiance commerciale, symbolique-identité, conviviale, sportive, ludique...). Leur réaménagement est donc à envisager.

## LA TRAME DE LA BASTIDE



*Extrait du Rapport de Présentation du PLU*



Un aménagement désordonné des différents projets le long des RD115 depuis les années 1970 a brouillé peu à peu la lecture de l'urbanisation de la Bastide.

Le long de la RD115 des activités artisanales et industrielles, source de nuisances, ont été rejetées au-delà des espaces bâtis, le long du réseau routier départemental très largement dimensionné, ponctué de giratoires, hérissé de publicités et d'enseignes. Ce phénomène s'est amplifié par le développement du centre commercial, des 2 supermarchés, de parkings...

**Cette entrée de ville** présente un aspect totalement hétérogène, confus et un fonctionnement défectueux (lié à une accessibilité difficile/illisible, des espaces publics rares, dégradés ou réduits à des délaissés parfois encombrés par du mobilier urbain ou des plantations ne valorisant pas le site).



Exemple d'encombrement des espaces par le mobilier urbain (panneaux, jardinières...). Sur la photo de droite, les clôtures enserrant le "bâtiment public" réduisent les espaces piétons le long de la RD115.

## L'ENTREE DE VILLE DE LA RD115



Améliorer les entrées de villes, qu'elles soient urbaines ou rurales, est donc un enjeu pour la qualité du cadre de vie des habitants et des usagers mais aussi pour l'image et l'attractivité de Nègrepelisse. Une "entrée"

comme son nom l'indique devrait être "une porte", un espace de transition qui annonce par des aménagements traditionnels, symboliques et lisibles, le passage de la campagne à l'espace bâti, tout en respectant l'identité de la ville ou du village.

La RD65 traverse un site présentant quelques difficultés en matière de fonctionnement. Les 2 écoles publiques sont implantées face à face dans cette entrée de ville. Lors de la dépose des enfants le matin, certains parents d'élèves regrettent un manque de sécurité et de stationnement aux abords des écoles. La réflexion sur l'aménagement de ce secteur doit être appréhendée dans un périmètre plus large que la voie en elle-même : ainsi les circulations, les déplacements doux, les accès aux écoles, les capacités de stationnement, l'évolution du foncier constructible non bâti doivent être intégrés dans cette réflexion à l'échelle du quartier "Les Marchats".

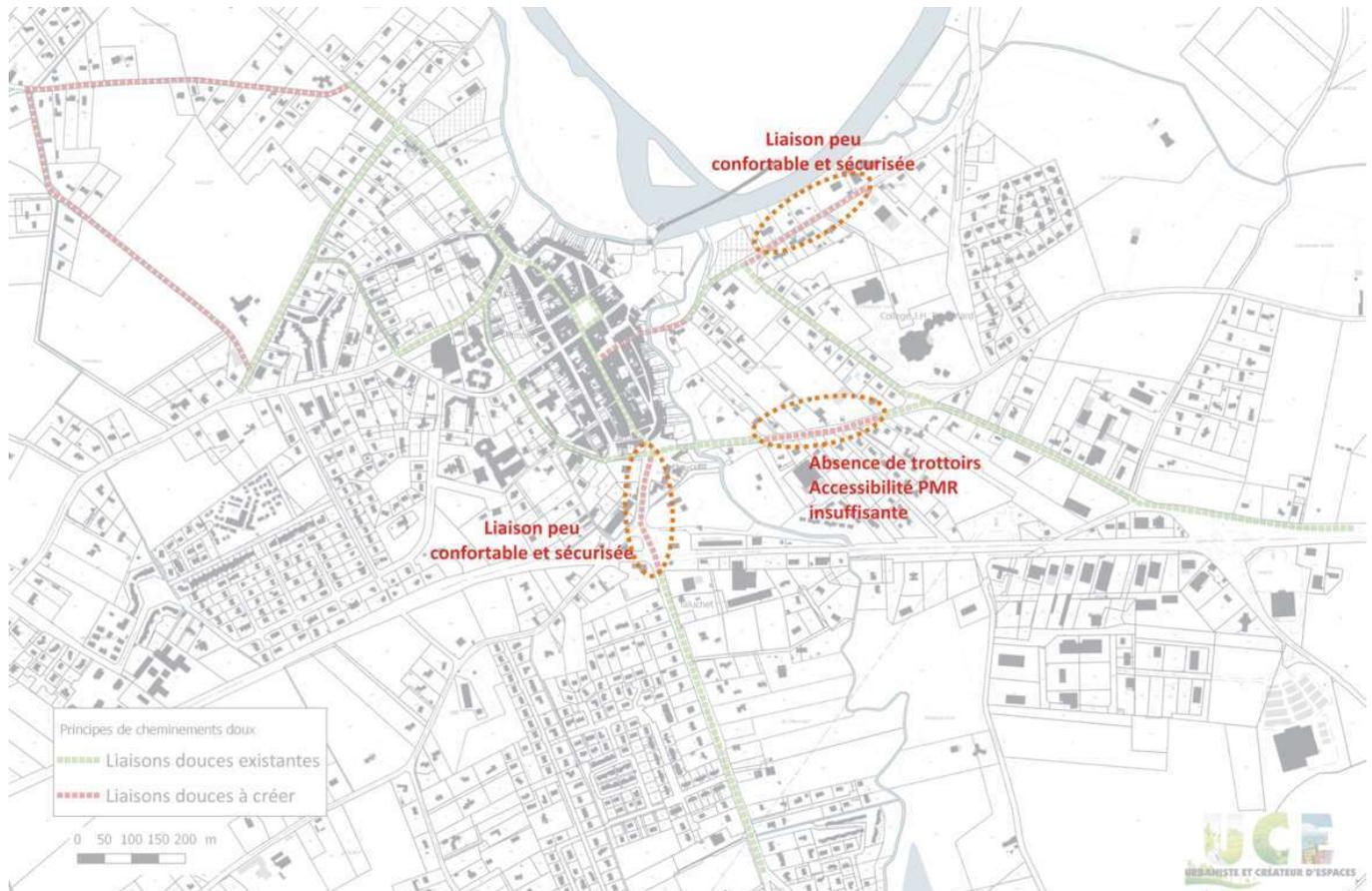


## E. Des mobilités à améliorer

La commune s'interroge aujourd'hui sur la réorganisation de la circulation, du stationnement, des liaisons douces et du covoiturage.

Les liaisons douces et piétonnes entre le centre historique et certains quartiers périphériques sont soit incomplètes soit à améliorer car la sécurité et le confort sont insuffisantes.

Une réflexion globale est à initier afin d'améliorer les mobilités au sein de Nègrepelisse.



### LIAISONS DOUCES EXISTANTES A AMELIORER

## F. Diagnostic synthétique

### SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

#### En matière socio-démographique :

<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une croissance démographique importante (+7% entre 2011 et 2017) due à un solde migratoire excédentaire depuis 1975.</li> <li>- Attraction d'une population plutôt âgée (+56 % de la population a plus de 60 ans depuis 2007).</li> <li>- Augmentation de l'installation de Catégories Sociales Professionnelles supérieures et intermédiaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des ménages de plus en petits (avec une croissance forte des familles mono parentales : 20% des familles sont mono parentales : +79% en 10 ans).</li> </ul>
<b>Opportunités :</b>	<b>Menaces :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nègrepelisse est attractive car elle profite de son offre d'emplois, son offre de services de qualité et sa proximité avec l'agglomération Montalbanaise.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le vieillissement progressif de la population rend nécessaire l'adaptation des équipements, des services (de santé notamment), des espaces publics et des logements à leurs besoins.</li> <li>- La taille des ménages diminue et l'offre de logements correspond insuffisamment à ce nouveau besoin.</li> </ul>

#### En matière d'habitat

<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forte croissance du parc de logements (+337 logements entre 2010 et 2015).</li> <li>- Le logement individuel du type pavillon reste la forme d'habitat la plus fréquente</li> <li>- Un marché locatif important 35,6% du parc (dont 10,3% de logement HLM).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une consommation foncière à maîtriser (73 hectares les 10 dernières années).</li> <li>- Un nombre de logements vacants qui reste important (9,5 % du parc de logements) alors que le marché immobilier est en tension.</li> <li>- Une offre de logements insuffisamment diversifiée</li> <li>- Déséquilibre entre l'offre de résidences principales (avec des logements de grande taille) et l'augmentation des petits ménages.</li> </ul>
<b>Opportunités :</b>	<b>Menaces :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forte demande de logements en petits collectifs ou maisons individuelles groupées, en accession à la propriété ou en locatifs (T2/T3) à proximité des équipements.</li> <li>- Maîtriser le foncier constructible non bâti aux abords de la bastide pour réaliser des opérations immobilières confortables et adaptées à la demande.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de la vacance au sein du bourg par une offre inadaptée aux demandes de logements.</li> </ul>

### En matière de mobilité

<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un bourg bien desservi par 5 routes départementales dont la RD115 qui est une voie de transit majeure de l'Est du département.</li> <li>- Un centre-ville disposant de nombreux stationnements.</li> <li>- Un plan viaire de la bastide se caractérisant par un plan orthogonal simple qui garantit une fluidité de la circulation.</li> <li>- Plusieurs cheminements doux, venelles ou ruelles ont été aménagés dans le noyau urbain vers des secteurs périphériques.</li> <li>- Des initiatives en faveur de l'alternativité (pédibus et Rézo Pouce) émergent sur la commune.</li> <li>- La topographie plane du centre bourg facilite l'usage des déplacements doux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'offre de desserte en transport en commun reste peu adaptée aux déplacements pendulaires, et à ce titre ne concurrence pas l'utilisation de l'automobile.</li> <li>- Hégémonie de la voiture. Malgré l'augmentation de la population travaillant à Nègrepelisse (31,3% de la population), 86,3% des moyens de transport pour se rendre au travail sont une voiture ou une fourgonnette.</li> <li>- Une gestion et une organisation du stationnement à améliorer au sein ou à la périphérie de la Bastide.</li> <li>- Le pont de la Bastide route de Bioule ne présente pas un gabarit adapté à la circulation actuelle et aux cheminements piétons.</li> <li>- La liaison Nord-Sud du centre bourg et sa périphérie présente un confort et une sécurité faible pour les déplacements doux.</li> <li>- Les lotissements au Nord du bourg ne disposent d'aucune liaison piétonne avec le centre historique.</li> <li>- Problème de continuité et de lisibilité des cheminements doux au sein du village, vers les secteurs périphériques et d'équipements.</li> </ul>
<b>Opportunités :</b>	<b>Menaces :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les services, les commerces et les équipements sont majoritairement regroupés au sein de la Bastide ou à sa périphérie immédiate ce qui favorise leur accessibilité par les déplacements doux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'absence de lisibilité et l'insécurité des mobilités peuvent entraîner à terme la désaffection de la Bastide.</li> </ul>

### En matière de cadre de vie et paysage

<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un patrimoine bâti de grande qualité au sein de la bastide.</li> <li>- Le centre historique de Nègrepelisse dispose de nombreux espaces publics.</li> <li>- Des paysages naturels (la vallée de l'Aveyron, son île et son affluent Longues Aygues) et agricoles (terrains bocagers) attractifs qui participent à la qualité du cadre de vie des habitants et à la valeur écologique du territoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un patrimoine local (bâti et végétal) insuffisamment mis en valeur.</li> <li>- Des espaces résidentiels récents se sont implantés à la périphérie du cœur historique au delà d'une ceinture d'équipements publics très consommateurs d'espaces. Ce mode de développement a "repoussé" les nouveaux quartiers vers la périphérie et la continuité urbaine n'est donc plus très lisible.</li> <li>- Le développement urbain et les aménagements le long de la RD115 ne renvoient pas une bonne image. L'aménagement de la RD115 et le carrefour de l'avenue de Carnot est un enjeu essentiel pour l'amélioration du cadre de vie et l'image de la commune.</li> </ul>

- Un centre d'art contemporain au sein d'un site remarquable.	- La friche commerciale a été réhabilitée.
<b>Opportunités :</b>	<b>Menaces :</b>
- La mise en valeur et la requalification progressive du patrimoine et des espaces publics régénèrerait l'image de Nègrepelisse et rendraient la ville plus attractive.	- La dégradation de l'image de Nègrepelisse pourrait être un frein à l'arrivée de nouveaux habitants et à l'implantation d'activités économiques.

### En matière de commerces, services et équipements

<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avec de nombreux commerces, services et équipements, Nègrepelisse constitue un pôle de services majeur pour son bassin de vie.</li> <li>- La RD115 attire de plus en plus d'activités à l'entrée Sud du village par sa visibilité et sa fréquentation.</li> <li>- La majorité des équipements publics sont aisément accessibles à la périphérie de la Bastide.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les boutiques traditionnelles sont de moins en moins adaptées aux nouvelles normes de vente et de consommation (surface du local, accessibilité, confort de consommation).</li> <li>- Les commerces de centre-bourg sont concurrencés par la zone commerciale de Montauban, la RD115, sa zone commerciale et ses supermarchés.</li> <li>- La friche commerciale du Super U n'a toujours pas été réhabilitée.</li> <li>- Ambiance d'achat de faible qualité notamment à l'entrée de la Bastide (parking du centre commercial peu esthétique et sécurisé).</li> <li>- Une mairie ne répondant pas aux normes d'accessibilité et de plus en plus à l'étroit.</li> </ul>
<b>Opportunités :</b>	<b>Menaces :</b>
- La conservation des commerces, services et équipements au sein et aux abords de la Bastide sont moteurs pour la dynamisation de celle-ci.	- La fermeture progressive des locaux commerciaux au sein de la Bastide ralentit la dynamique (synergie) de nouvelles installations commerciales.

### En matière d'emploi et du développement économique

<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre d'emplois au sein de Nègrepelisse est en augmentation (+271 entre 2007 et 2017)</li> <li>- La création de nouvelles entreprises reste stable.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nègrepelisse reste dépendante du pôle d'emploi de Montauban et de Caussade. Le nombre d'habitants travaillant à Nègrepelisse (31,3% de la population) est en diminution depuis 2012.</li> <li>- Légère augmentation du taux de chômage (14,8% en 2017)</li> <li>- L'économie touristique et de loisirs reste encore peu exploitée.</li> <li>- Faible présence de cafés-hôtels-restaurants.</li> </ul>
<b>Opportunités :</b>	<b>Menaces :</b>
- Accueillir de nouvelles activités à proximité de la Bastide afin de renforcer l'emploi et la synergie dans le centre bourg.	- Le déséquilibre nombre d'emplois au sein de la commune et résidences principales doit être maîtrisé par le développement de nouvelles activités locales (touristique, loisirs...).

## G. ENJEUX IDENTIFIES A L'ISSUE DU DIAGNOSTIC

- ✓ **Valoriser le cadre de vie de Nègrepelisse le patrimoine naturel et urbain par :**
  - une prise en compte de la qualité écologique du territoire et de sa gestion durable
  - des projets plus écologiques, artistiques, pédagogiques et ludiques
  - des actions en matière d'économie d'énergie et en faveur de la transition écologique
  - la requalification de certaines entrées de ville et de la friche Super U
  - la promotion du patrimoine architectural, culturel et naturel trop méconnu en mettant notamment en place une signalétique adaptée
  - la requalification/amélioration des espaces publics et des entrées de ville (RD115 et RD65).
  
- ✓ **Etudier l'amélioration (lisibilité) et la sécurisation de toutes les mobilités par :**
  - le lancement d'une étude concernant les déplacements et le stationnement au sein du bourg
  - la création de cheminements doux (piétons) lisibles, sécurisés, respectueux du paysage et confortables entre la bastide et la proche périphérie pour redynamiser le bourg, les loisirs et le tourisme.
  
- ✓ **Renforcer, adapter voire développer les services publics, l'offre de loisirs et de tourisme et les activités commerciales au sein du bourg par :**
  - de nouveaux projets afin de répondre à l'évolution démographique et au rayonnement intercommunal
  - le développement d'une nouvelle offre en matière de tourisme et de loisirs
  - une nouvelle offre de commerces-services en centre-ville dans des locaux aujourd'hui désaffectés notamment dans la bastide ou sa périphérie proche.
  - la maîtrise des zones commerciales à l'extérieur du bourg.
  
- ✓ **Accompagner la croissance démographique par la création de logements ayant un impact environnemental (performance énergétique) et paysager faible (maîtrise de l'étalement urbain, renouvellement, forme urbaine variée) au contact de la Bastide en :**
  - réhabilitant et adaptant l'offre de logements au sein de la Bastide
  - maîtrisant le foncier constructible non bâti aux abords de la Bastide pour réaliser des opérations immobilières confortables
  - proposant des logements de petites tailles et confortables pour s'adapter à l'évolution de la population Nègrepelissienne et au marché
  - incitant à la réalisation d'opérations mixtes (accession, locatif et social).

### Article 3 : La stratégie de développement et de valorisation

La commune de Nègrepelisse s'interroge sur l'avenir de son bourg, de sa bastide, des services rendus et de son cadre de vie.

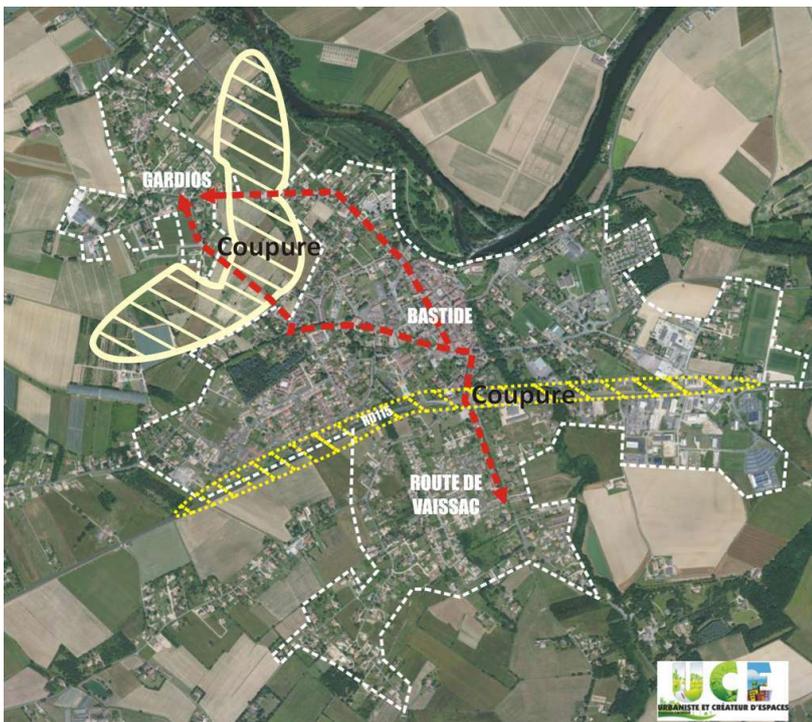
Elle envisage un plan d'actions pour transformer la ville, sa bastide et son centre par des objectifs répondant de manière transversale aux principaux enjeux dégagés lors de l'élaboration du diagnostic.

#### ► **Axe 1 : Promouvoir un cadre de vie plus respectueux de l'environnement et de la biodiversité**

Le développement durable de la ville de Nègrepelisse est possible par un cadre de vie qui assure la protection de son patrimoine naturel, culturel et bâti. Cet axe stratégique ambitionne l'amélioration de la qualité environnementale au sein du bourg par différentes actions promouvant la biodiversité, la qualité paysagère, le développement de circuit court alimentaire, l'ouverture de la Bastide sur ses espaces naturels et de la consommation énergétique des équipements publics.

#### ► **Axe 2 : Améliorer les mobilités tout en valorisant l'image, le patrimoine historique et culturel de Nègrepelisse**

L'objectif de cet axe est d'atténuer la fragmentation urbaine qui est apparue peu à peu au sein de la commune par le développement de quartiers ou lotissements sans lien avec le centre-bourg sur le plan physique. Dans une ville fragmentée, les différents quartiers coexistent repliés sur eux même et les conséquences sont à long terme l'abandon d'une vision commune de la Bastide comme espace d'intégration, de rencontre, et de convivialité.



Cet axe est porteur d'une réflexion environnementale (réduire la consommation des énergies fossiles et le réchauffement climatique) mais également sociale.

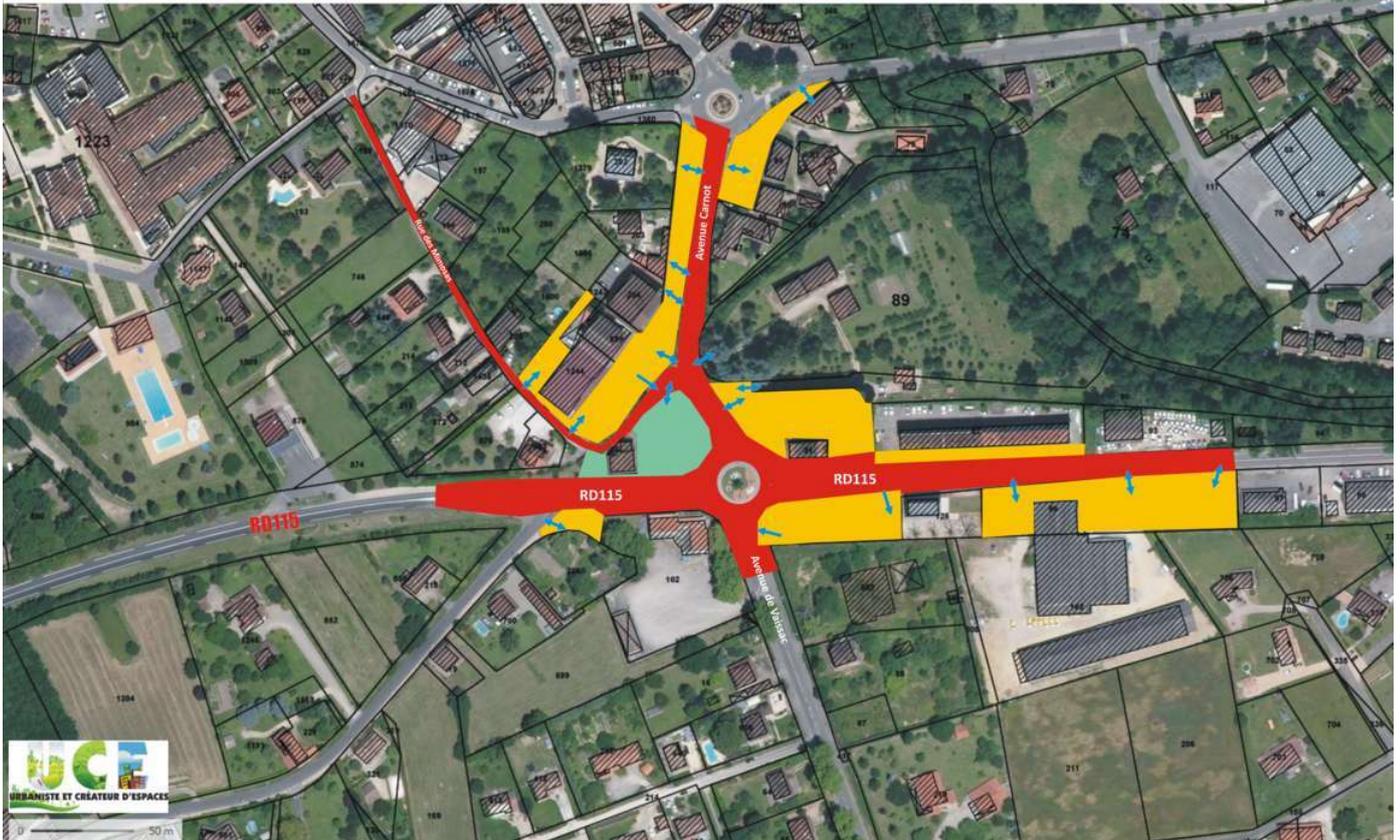
**Schéma de la fragmentation urbaine entre le Nord et le Sud de la Bastide**

Le développement urbain est composé d'une part d'un centre-ville autour de la Bastide, et d'autre part de groupes d'habitations au Nord et au Sud (Gardios,-Route de Vaïssac) en périphérie. Aujourd'hui, il est indispensable de relier ces quartiers via la Bastide par des liaisons douces à créer ou à améliorer afin de compléter le maillage des circulations douces. Une réflexion globale devra donc être menée sur les déplacements et le stationnement au sein du bourg de Nègrepelisse.

La qualité du cadre de vie, la valorisation du patrimoine historique et culturel passent par l'embellissement et la convivialité des espaces publics. Leur aménagement doit être sécuritaire, pratique et agréable pour tous les usagers. La requalification des entrées de ville (RD65 et RD958) et notamment la RD115 qui présente aujourd'hui un enjeu très important pour améliorer l'image de Nègrepelisse

# Diagnostic et enjeux de la requalification de l'entrée

Renforcer la sécurité, la qualité paysagère et la lisibilité de la RD115 et de des voies adjacentes



- 

Améliorer la qualité des parcours piétons et cyclables et assurer leur continuité.  
Supprimer les signaux routiers pour passer à une signalétique de boulevard pour la RD115. Suppression des terre-pleins centraux. Compléter et requalifier les alignements de bâtis en lien avec les dimensions des voies.  
Compléter les plantations d'arbres d'alignement.  
Travailler l'identité lumineuse de la voie en proposant des éclairages différenciés de la chaussée et du trottoir.
- 

Améliorer la qualité de ces espaces.  
Désencombrer les places (parking) pour assurer des itinéraires piétons de qualité. Organiser le stationnement désordonné sur les places.  
Mettre en place de nouveaux espaces publics à intégrer en pied d'immeubles et en façade des commerces et activités contribuant à la vie locale.
- 

Travailler les perspectives paysagères depuis et vers les centralités (le pôle commercial et la perspective de l'Avenue Carnot vers le centre historique) en requalifiant le jardin et la maison associative (démolition?) en place publique plantée.
- 

Multiplication des accès aux voies principales renforçant la confusion et l'illisibilité de cette entrée de ville.

## ► Axe 3 : Renforcer l'offre et la qualité des services et des activités touristiques.

La croissance démographique et le dynamisme associatif doivent être accompagnés par un développement de l'offre de services. Alors que l'offre d'équipements administratifs, de santé, culturelle, loisirs et sportifs est très importante, une amélioration qualitative et une modernisation s'avèrent nécessaires

Les équipements publics concernés par cette première réflexion (qui évoluera dans le temps) :

- le fonctionnement et l'accessibilité de la mairie : au-delà d'une mise aux normes d'accessibilité, le bâtiment actuel est trop exigü. La commune doit se conformer à l'Ad'Ap (Agenda d'accessibilité programmée) qui prend fin en 2020. Compte-tenu du coût excessif de la mise en accessibilité de l'actuelle mairie et de

l'insuffisant potentiel d'agrandissement du bâtiment, la municipalité doit envisager le déplacement de cet équipement.

- l'aménagement de la piscine : cet équipement présente un rôle pédagogique très important pour le bassin de vie Nègrepelissien, toutefois sa fréquentation est très mauvaise. Des améliorations de confort (ombre) et ludiques doivent être apportées.
- la modernisation et l'accessibilité du camping municipal.
- la modernisation du Stade Jean Fleury. Les vestiaires ne sont plus aux normes. Une réflexion pourrait être menée sur la réaffectation de l'aire de camping-car.
- l'avenir de la salle des fêtes est à analyser lorsque les effets de l'ouverture de l'espace Aimé Padié (centre socio culturel et sportif) seront connus.
- la construction d'un préau au sein de l'école primaire.

## CARTE DES EQUIPEMENTS PUBLICS DEVANT FAIRE L'OBJET D'AMELIORATIONS OU DE REFLEXIONS



Avec la valorisation du patrimoine historique, culturel et naturel, la commune ambitionne de développer une nouvelle offre touristique sur la route des Gorges de l'Aveyron.

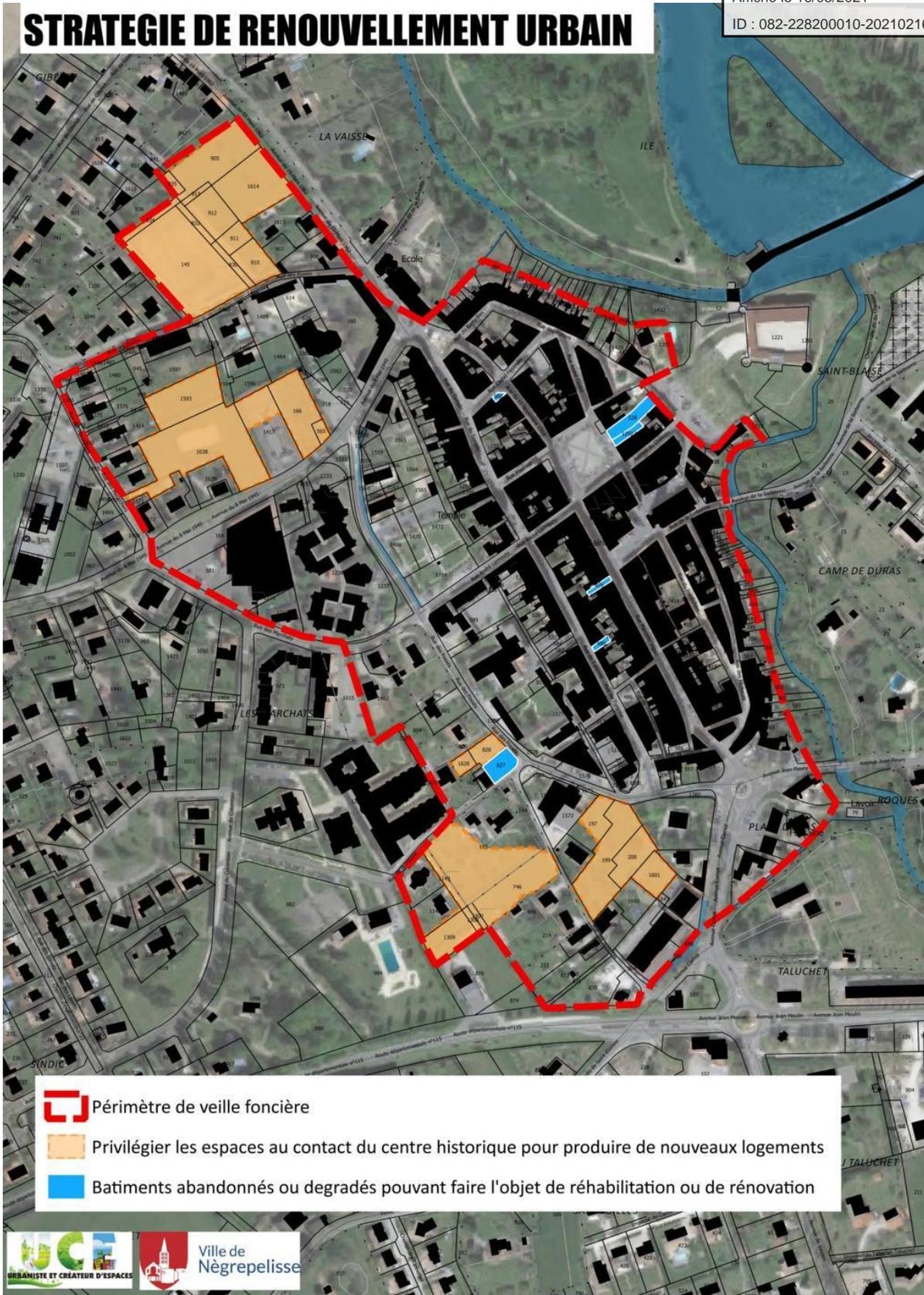
Divers projets initiés ou portés par la municipalité sont envisagés au sein ou à la périphérie de la Bastide pour recentrer une offre de services ou d'activités dynamisant le centre-bourg.

### ► **Axe 4 : Satisfaire la demande de logements diversifiés au sein du territoire**

Nègrepelisse est une commune très attractive qui a vu se développer une offre très importante de logements. La commune souhaite aujourd'hui maîtriser la qualité de l'offre en la diversifiant notamment à proximité du centre-bourg et de l'ensemble des équipements publics.

L'OPAH poursuit la réhabilitation des logements anciens au sein de la Bastide. En complément, la commune souhaite renforcer le parcours résidentiel au sein de son territoire par des opérations mixtes au sein des secteurs constructibles au contact du centre-bourg.

# STRATEGIE DE RENOUVELLEMENT URBAIN



Périmètre de veille foncière



Privilégier les espaces au contact du centre historique pour produire de nouveaux logements



Batiments abandonnés ou dégradés pouvant faire l'objet de réhabilitation ou de rénovation



**Article 4 : Le Projet de développement et de valorisation**

LE PROJET DE DEVELOPPEMENT ET DE VALORISATION		Court terme (0-3 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (5 et +)
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : Promouvoir un cadre de vie plus respectueux de l'environnement et de la biodiversité</b>				
<b>ACTION 1.1</b> Actions de sensibilisation au patrimoine naturel de la commune et à sa préservation	1.1.1. Actions de sensibilisation au patrimoine naturel de la commune et à sa préservation.	X		
	1.1.2. Sensibiliser les élus, les habitants et les techniciens à la gestion différenciée et au "zéro-phyto"	X		
	1.1.3. Mobiliser les forces riveraines et citoyennes dans l'organisation d'événements festifs à destination des habitants pour impulser l'embellissement des quartiers.	X		
	1.1.4. Réenchanter l'imaginaire collectif lié à l'Aveyron et au ruisseau de Longues Aygues par des points d'observation privé et public.	X		
<b>ACTION 1.2</b> Végétaliser le bourg	1.2.1. Réaménager et planter la place des Graves.	X		
	1.2.2. Planter une forêt nourricière entre le château et le ruisseau de Longues Aygues.	X		
	1.2.3. Cultiver les frontages du centre-historique.	X		
	1.2.4. Réouverture du chemin piéton des Ecoreuils vers l'Île de l'Aveyron.	X		
	1.2.5. Mise en place d'un plan de gestion durable des espaces plantés du bourg dans un objectif d'optimisation des moyens humains, techniques et financiers de la commune.	X		
	1.2.6. "Végétaliser" la Place Nationale et l'Esplanade du château.		X	
	1.2.7. Opérer des actions de rénovation ou de plantation des façades (ex : Fenêtre sur Bourg / Source CAUE 11 et CAUE 47).		X	
<b>ACTION 1.3</b> Mise en valeur des patrimoines naturels, agricoles et mellifères	1.3.1. Plantation d'un maillage de haies dans certains quartiers afin de renforcer une ceinture verte autour du bourg	X		
	1.3.2. Réaménagement de l'Île en un parc paysager, pédagogique et récréatif (parcours santé). Restauration des œuvres d'art dans le jardin.	X		
	1.3.3. Création d'une ruche pédagogique dans le bois de Montrosiès	X		
	1.3.4. Plantation et mise en place d'une signalétique pédagogique sur le site du bois de Montrosiès.	X		
	1.3.5. Recherche d'un ou plusieurs sites pour la création d'un jardin partagé pour son rôle social, intergénérationnel, pédagogique et une production en circuit court des cantines.		X	
<b>ACTION 1.4</b> Accompagner et orienter les opérations en faveur de la transition énergétique et de qualité environnementale	1.4.1. Réalisation du diagnostic énergétique des équipements publics afin de réaliser les rénovations nécessaires.	X		
	1.4.2. Amélioration de la performance environnementale du centre socioculturel Aimé Padié.	X	X	
	1.4.3. Développement des véhicules électriques au sein de Nègrepelisse	X		

AXE STRATEGIQUE 2 : Améliorer les mobilités tout en valorisant l'image, le patrimoine historique et culturel de Nègrepelisse				
<b>ACTION 2.1</b> Requalification de l'image de Nègrepelisse par les entrées de ville	2.1.1. Requalification de l'entrée de ville de la RD65 et sa sécurisation piétonne notamment aux abords des écoles.	X	X	
	2.1.2. Requalification de l'entrée de ville de la RD 115 valorisant l'image de la Bastide Nègrepelissienne "aux portes des Gorges de l'Aveyron"	X	X	
	2.1.3. Rénovation de la friche Super U et de son parking à l'entrée du Centre Historique en une maison des associations, salles de réunions, bureaux, salles réservées au CLAE et un lieu intergénérationnel.			X
<b>ACTION 2.2</b> Valoriser le patrimoine historique	2.2.1. Amélioration de la signalétique indiquant la présence du patrimoine bâti	X		
	2.2.2. Amélioration du traitement paysager et patrimonial de l'esplanade du Château.		X	
<b>ACTION 2.3</b> Développer les mobilités et les liaisons entre les équipements, le centre historique et la périphérie	2.3.1. Lancer une étude " plan des déplacements et de stationnement" au sein du bourg.	X		
	2.3.2. Aménagement de liaisons douces :	X		
	Réaménagement de liaisons douces lisibles entre le centre historique et l'espace Aimé Padié.			X
	Aménagement d'un cheminement doux le long du chemin des Gardios.	X		
	Aménagement d'un cheminement doux le long du chemin des Pradals.		X	
	Réaménagement d'un cheminement doux sécurisé au sein du parking Jean Fleury.			X
	2.3.3. Identification et aménagement d'une aire de covoiturage.		X	
<b>ACTION 2.4</b> Valoriser et redynamiser le bourg par l'aménagement des placettes et des espaces publics redonnant la place aux piétons	2.4.1. Cultiver les frontages.	X		
	2.4.2. Requalification des espaces publics	X		
AXE STRATEGIQUE 3 : Renforcer l'offre et la qualité des services et des activités touristiques				
<b>ACTION 3.1</b> Adapter les équipements publics aux besoins	3.1.1. Construction du complexe du centre socioculturel et sportif Aimé Padié.	X		
	3.1.2. Améliorer le fonctionnement de l'école primaire et du périscolaire. Construction du préau de l'école primaire.	X	X	
	3.1.3. Réalisation d'un projet ludo-sportif au sein de la piscine et à ses abords.	X		
	3.1.4. Réaménagement des vestiaires du stade Jean Fleury.		X	
	3.1.5. Aménagement d'un parking sur le site de l'aire de camping-car qui sera déplacée.	X		
	3.1.6. Etudier l'agrandissement de la mairie par un éventuel déplacement au sein de la salle des fêtes.	X	X	
<b>ACTION 3.2</b> Développer une offre de loisirs et touristique	3.2.1. Réaménagement du camping municipal "Le Colombier" par sa rénovation énergétique, la modernisation et l'accessibilité des sanitaires.	X		
	3.2.2. Aménagement d'une nouvelle aire d'accueil et de services de camping-cars.	X		
	3.2.3. Aménagement d'un circuit de slalom pour la canoë-kayak sur l'Aveyron.	X		
	3.2.4. Accueillir une guinguette à proximité de l'Aveyron.			X

<b>ACTION 3.3</b> <i>Recentrer une offre de services au cœur du centre-ville</i>	<i>3.3.1. Acquisition de locaux commerciaux stratégiques dans le centre historique pour la réaffectation d'activités commerciales ou de services.</i>	X		
	<i>3.3.2. Aménagement d'un tiers-lieu au sein du centre-historique</i>	X	X	
	<i>3.3.3. Favoriser l'installation d'un point de vente de regroupements de producteurs locaux.</i>	X		
	<i>3.3.4. Maîtriser l'extension et les projets dans les zones commerciales périphériques en faisant évoluer les règles du PLU.</i>		X	
	<i>3.3.5. Créer et favoriser l'installation d'un espace paramédical.</i>		X	
<b>AXE STRATEGIQUE 4 : Satisfaire la demande de logements diversifiés au sein du territoire</b>				
<b>ACTION 4.1</b> <i>Poursuivre l'amélioration de l'habitat existant</i>	<i>4.1.1. Poursuivre la réhabilitation (notamment énergétique) des logements anciens par l'OPAH du Pays Midi-Quercy</i>	X		
	<i>4.1.2. Rénover les logements dégradés ou inconfortables du centre historique pour produire des logements locatifs adaptés à la demande.</i>	X	X	
<b>ACTION 4.2</b> <i>Renforcer le parcours résidentiel au sein de Nègrepelisse</i>	<i>4.2.1. Favoriser l'accueil de logements sociaux au sein des opérations nouvelles</i>	X	X	X
	<i>4.2.2. Veille foncière par le droit de préemption urbain et éventuellement des acquisitions en concertation avec l'EPFO.</i>	X	X	X
	<i>4.2.3. Privilégier les espaces non bâtis au contact du centre historique pour inciter des opérations mixtes de logements.</i>	X	X	X

#### **Article 5 : Le Programme Opérationnel pluriannuel 2019 - 2021**

Le Programme Opérationnel Pluriannuel d'Actions présenté ci-après, a vocation à s'inscrire dans le cadre du contrat de développement territorial régional du PETR du Pays de Midi-Quercy.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du contrat de développement territorial régional du PETR du Pays de Midi-Quercy.

Ce programme est détaillé dans les fiches action suivantes. Les projets présentés dans ces fiches sont des projets prévisionnels présentés à titre indicatif ; leur financement par les partenaires co-signataires du présent contrat sera proposé dans le cadre des programmations annuelles des contrats territoriaux et sera conditionné par l'existence de dispositifs appropriés chez l'un ou plusieurs des co-signataires.

LE PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL		2021
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : Promouvoir un cadre de vie plus respectueux de l'environnement et de la biodiversité</b>		
<b>ACTION 1.1</b> <i>Actions de sensibilisation au patrimoine naturel de la commune et à sa préservation</i>	1.1.1. <i>Actions de sensibilisation au patrimoine naturel de la commune et à sa préservation</i>	X
	1.1.2. <i>Sensibiliser les élus, les habitants et les techniciens à la gestion différenciée et au "zéro-phyto"</i>	X
	1.1.3. <i>Mobiliser les forces riveraines et citoyennes dans l'organisation d'événements festifs à destination des habitants pour impulser l'embellissement des quartiers.</i>	X
	1.1.4. <i>Réenchâter l'imaginaire collectif lié à l'Aveyron et au ruisseau de Longues Aygues par des points d'observation privé et public.</i>	X
<b>ACTION 1.2</b> <i>Végétaliser le bourg</i>	1.2.1. <i>Réaménager et planter la place des Graves.</i>	X
	1.2.2. <i>Planter une forêt nourricière entre le château et le ruisseau de Longues Aygues.</i>	X
	1.2.3. <i>Cultiver les frontages du centre-historique.</i>	X
	1.2.4. <i>Réouverture du chemin piéton des Ecurieux vers l'île de l'Aveyron.</i>	X
	1.2.5. <i>Mise en place d'un plan de gestion durable des espaces plantés du bourg dans un objectif d'optimisation des moyens humains, techniques et financiers de la commune.</i>	X
<b>ACTION 1.3</b> <i>Mise en valeur des patrimoines naturels, agricoles et mellifères</i>	1.3.1. <i>Plantation d'un maillage de haies dans certains quartiers afin de renforcer une ceinture verte autour du bourg</i>	X
	1.3.2. <i>Réaménagement de l'île en un parc paysager, pédagogique et récréatif (parcours santé). Restauration des œuvres d'art dans le jardin.</i>	X
	1.3.3. <i>Création d'une ruche pédagogique dans le bois de Montrosiès</i>	X
	1.3.4. <i>Plantation et mise en place d'une signalétique pédagogique sur le site du bois de Montrosiès.</i>	X
<b>ACTION 1.4</b> <i>Accompagner et orienter les opérations en faveur de la transition énergétique et de qualité environnementale</i>	1.4.1. <i>Réalisation du diagnostic énergétique des équipements publics afin de réaliser les rénovations nécessaires.</i>	X
	1.4.2. <i>Amélioration de la performance environnementale du centre socioculturel Aimé Padié.</i>	X
	1.4.3. <i>Développement des véhicules électriques au sein de Nègrepelisse</i>	X
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : Améliorer les mobilités tout en valorisant l'image, le patrimoine historique et culturel de Nègrepelisse</b>		
<b>ACTION 2.1</b> <i>Requalification de l'image de Nègrepelisse par les entrées de ville</i>	2.1.1. <i>Requalification de l'entrée de ville de la RD65 et sa sécurisation piétonne notamment aux abords des écoles.</i>	X
	2.1.2. <i>Requalification de l'entrée de ville de la RD 115 valorisant l'image de la Bastide Nègrepelissienne "aux portes des Gorges de l'Aveyron"</i>	X
<b>ACTION 2.2</b> <i>Valoriser le patrimoine historique</i>	2.2.1. <i>Amélioration de la signalétique indiquant la présence du patrimoine bâti</i>	X
<b>ACTION 2.3</b> <i>Développer les mobilités et les liaisons entre les équipements, le centre historique et la périphérie</i>	2.3.1. <i>Lancer une étude " plan des déplacements et de stationnement" au sein du bourg.</i>	X
	2.3.2. <i>Aménagement de liaisons douces :</i>	X
	<i>Aménagement d'un cheminement doux le long du chemin des Gardios.</i>	X
<b>ACTION 2.4</b> <i>Valoriser et redynamiser le bourg par l'aménagement des placettes et des espaces publics redonnant la place aux piétons</i>	2.4.1. <i>Cultiver les frontages.</i>	X
	2.4.2. <i>Requalification des espaces publics</i>	X

AXE STRATEGIQUE 3 : Renforcer l'offre et la qualité des services et des activités touristiques		
<b>ACTION 3.1</b> <i>Adapter les équipements publics aux besoins</i>	3.1.1. <i>Construction du complexe du centre socioculturel et sportif Aimé Padié.</i>	X
	3.1.2. <i>Améliorer le fonctionnement de l'école primaire et du périscolaire. Construction du préau de l'école primaire.</i>	X
	3.1.3. <i>Réalisation d'un projet ludo-sportif au sein de la piscine et à ses abords.</i>	X
	3.1.5. <i>Aménagement d'un parking sur le site de l'aire de camping-car qui sera déplacée.</i>	X
	3.1.6. <i>Etudier l'agrandissement de la mairie par un éventuel déplacement au sein de la salle des fêtes.</i>	X
<b>ACTION 3.2</b> <i>Développer une offre de loisirs et touristique</i>	3.2.1. <i>Réaménagement du camping municipal "Le Colombier" par sa rénovation énergétique, la modernisation et l'accessibilité des sanitaires.</i>	X
	3.2.2. <i>Aménagement d'une nouvelle aire d'accueil et de services de camping-cars.</i>	X
	3.2.3. <i>Aménagement d'un circuit de slalom pour la canoë-kayak sur l'Aveyron.</i>	X
<b>ACTION 3.3</b> <i>Recentrer une offre de services au cœur du centre-ville</i>	3.3.1. <i>Acquisition de locaux commerciaux stratégiques dans le centre historique pour la réaffectation d'activités commerciales ou de services.</i>	X
	3.3.2. <i>Aménagement d'un tiers-lieu au sein du centre-historique</i>	X
	3.3.3. <i>Favoriser l'installation d'un point de vente de regroupements de producteurs locaux.</i>	X
AXE STRATEGIQUE 4 : Satisfaire la demande de logements diversifiés au sein du territoire		
<b>ACTION 4.1</b> <i>Poursuivre l'amélioration de l'habitat existant</i>	4.1.1. <i>Poursuivre la réhabilitation (notamment énergétique) des logements anciens par l'OPAH du Pays Midi-Quercy</i>	X
	4.1.2. <i>Rénover les logements dégradés ou inconfortables du centre historique pour produire des logements locatifs adaptés à la demande.</i>	X
<b>ACTION 4.2</b> <i>Renforcer le parcours résidentiel au sein de Nègrepelisse</i>	4.2.1. <i>Favoriser l'accueil de logements sociaux au sein des opérations nouvelles</i>	X
	4.2.2. <i>Veille foncière par le droit de préemption urbain et éventuellement des acquisitions en concertation avec l'EPFO.</i>	X
	4.2.3. <i>Privilégier les espaces non bâtis au contact du centre historique pour inciter des opérations mixtes de logements.</i>	X

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action 1.1.</b>
<b>PROMOUVOIR UN CADRE DE VIE PLUS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITE</b>	<b>Actions de sensibilisation au patrimoine naturel de la commune et à sa préservation</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
Les espaces publics et l'environnement naturel et agricole de Nègrepelisse sont insuffisamment mis en valeur alors que les actions d'associations environnementales locales (POLLEN...) et du centre d'art sont moteurs dans la sensibilisation de la population.	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
La municipalité envisage d'impulser une vision et une philosophie d'aménagement plus respectueuse de l'environnement : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par une meilleure sensibilisation de la population et des acteurs,</li> <li>- Par la végétalisation du centre bourg,</li> <li>- Par des actions en faveur de l'écologie et des plantes mellifères</li> <li>- Par de nouvelles directives de gestion des espaces verts et naturels.</li> <li>- Par des opérations en faveur de la transition énergétique</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/ OPERATIONS ENVISAGEES</b>	
<p><b>1.1.1.</b>  <b>Sensibiliser les élus, les habitants et les techniciens à la qualité d'aménagement et de gestion des espaces-publics et communaux.</b></p> <p><b>Descriptif :</b> la « sensibilisation des élus des habitants et des techniciens à la qualité d'aménagement et de gestion des espaces publics ou communaux », pourra porter sur les problématiques d'aménagements suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La requalification des espaces publics en cœur de bourg</li> <li>- La requalification de route de transit en traverse de l'agglomération</li> <li>- La valorisation et la végétalisation des rues du bourg</li> <li>- L'embellissement des voies secondaires du tissu pavillonnaire</li> <li>- Le pré-verdissement et le paysage dans les extensions urbaines</li> <li>- L'aménagement et le ménagement des bords de rivières</li> <li>- Les aménagements ruraux agro forestiers (de loisirs ou agricole)</li> <li>- L'aménagement des espaces naturels sensibles.</li> <li>- Les techniques de gestion durables des espaces verts (méthodes d'entretien, matériel adaptés, choix des végétaux, rustiques et adaptés au contexte local).</li> </ul>	<p>En fonction du sujet, cette sensibilisation pourra occasionnellement ou partiellement s'ouvrir à un public plus large tout en adaptant les modalités de partage, avec par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'exposition temporaire</li> <li>- La visite guidée collective sur terrain</li> <li>- L'atelier citoyen</li> <li>- La diffusion via le site de la mairie</li> <li>- La conférence</li> <li>- Des formations à destination des agents techniques ou bien des citoyens jardiniers</li> <li>- Des réunions publiques pour informer les citoyens des différents projets et leur permettre de poser des questions, de s'informer.</li> </ul> <p><i>Exemple de guide pratique du jardinier de rue</i></p> 

**1.1.2.****Sensibiliser les élus, les habitants et les techniciens à la gestion différenciée et au « Zéro-Phyto ».**

**Descriptif :** La gestion différenciée et la gestion en « Zéro-Phyto » avant d'être amorcées, impliquent de faire évoluer le regard d'un large public sur l'idée d'une gestion écologique.

La compréhension des conséquences environnementales de nos gestes sur l'espace est centrale dans l'acceptation des choix de gestion.

Les exigences écologiques liées à la préservation de la qualité de l'eau, les contraintes économiques liées aux restrictions budgétaires des collectivités, les menaces d'érosion de la biodiversité et les potentialités sociales indirectes liées à la vocation vivrière des milieux gérés doivent être intégrés et comprises par la population et dessinent un nouveau faisceau d'actions qui inclue l'action communale en premier lieu, et celle des entreprises et des résidents de la commune.

Une pédagogie et des échanges inter-acteurs pour fonder une culture commune durable, l'engagement de chacun individuellement et collectivement à travers le respect et la co-écriture d'une charte « éco-citoyenne » sont des actions préalables à la mise en place d'une gestion différenciée intégrant le « Zéro-Phyto » pour un territoire plus mellifère.

La sensibilisation pourra porter sur les sous-problématiques d'aménagements suivant :

- La place de l'arbre en ville
- La biodiversité en ville
- La gestion des cimetières
- Les gestions riveraines
- Le pré-verdissement et le paysage dans les extensions urbaines
- La gestion des bords de rivières
- La gestion des espaces agroforestiers (de loisirs ou agricole)
- La gestion des espaces naturels sensibles
- La gestion des haies et des bords de route

En fonction du sujet, cette sensibilisation devra s'ouvrir à un public plus large tout en adaptant les modalités de partage, avec par exemple :

- L'exposition temporaire
- La visite guidée collective sur terrain
- L'atelier citoyen
- La diffusion via le site de la mairie
- La conférence
- Des formations à destination des agents techniques ou bien des citoyens jardiniers
- Des réunions publiques pour informer les citoyens des différents projets et leur permettre de poser des questions, de s'informer



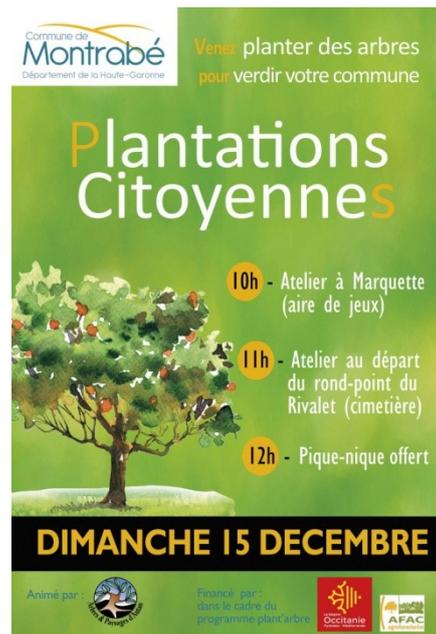
Exemple d'affiche pour exposition zéro-phyto

**1.1.3.****Mobiliser les forces citoyennes dans l'organisation d'événements festifs à destination des habitants pour impulser l'embellissement des quartiers.**

**Descriptif :** La gestion de la mosaïque des milieux naturels du territoire communal est affaire commune. Entre les espaces publics ou communaux gérés par la commune, les espaces riverains privés ou communs, qu'ils soient agricoles ou urbains gérés par des entreprises ou résidents, la dynamique de gestion actuelle est autant plurielle que fragmentaire et engage à réfléchir à mettre de concert l'ensemble des énergies.

La mobilisation des forces citoyennes est fondamentale pour impulser l'embellissement des quartiers par les habitants et pour développer de nouvelles relations inter-gestionnaire.

Cela suggère une organisation d'événements (festifs) à destination des résidents/habitants via le tissu associatif, par lieux et par thématiques pour amorcer et coordonner une gestion partagée sur le territoire communal

**1.1.4.****Ré-enchanter l'imaginaire collectif lié à l'Aveyron et au ruisseau de Longues Aygues par des points d'observation privés et publics.****Descriptif :**

La rivière de l'Aveyron et le ruisseau de Longues Aygues sont des refuges pour la biodiversité par l'état préservé de leurs milieux. Leur qualité écologique incite à tester une démarche de veille citoyenne de l'environnement exportable ailleurs sur le territoire communal.

Le premier site abrite un espace naturel sensible (ENS) et le second composé de jardins privés est mis à distance depuis le réseau d'espaces publics.

La gestion et l'usage des rives de l'Aveyron et l'inaccessibilité de celles du ruisseau de Longues Aygues confèrent à l'ensemble de cette trame écologique en cœur d'agglomération une qualité d'observatoire.

**Maître d'ouvrage :****Commune de Nègrepelisse****Coût estimatif :** à déterminer**Calendrier prévisionnel :**

2021 : lancement des études et des démarches de sensibilisation

**Vers une veille citoyenne de l'environnement**

A la croisée de la ripisylve et des lieux publics ou privés, chacun pourrait être invité à (re)découvrir cette face cachée de la ville, ou à laisser libre court à son imaginaire en ce lieu insolite.

L'observation de ces milieux pourra s'effectuer depuis des espaces accessibles dédiés ou depuis une multitude de spots inaccessibles via caméra. L'ensemble des images et vidéos collectées permettra de faire découvrir et reconnaître au plus grand nombre la biodiversité de ce milieu rivulaire en cœur d'agglomération.

Deux actions pourraient s'engager de manière complémentaire :

- 1- La mise en place de cette observation s'opère par l'aménagement d'espaces dédiés, avec support de vulgarisation des connaissances floristique et faunistique, de la station ciblée (comptage des oiseaux de jardins, parcours botanique de reconnaissance des essences locales...).
- 2- Cette observation s'effectue par la disposition de caméra, la collecte et le traitement de données vidéos de sons et d'images et la diffusion via exposition / web des observations de ce milieu.

**Partenaires potentiellement concernés :**

**Partenariat technique :**

Département, DDT 82, CAUE 82, associations environnementales (Campagnes vivantes, POLLEN...), association de chasse et de pêche, PETR

**Partenariat financier :**

Etat, Département,



Exemple de fiche de comptages des oiseaux



Exemple de panneau sur des arbres spécifiques des berges :

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action 1.2.</b>
<b>PROMOUVOIR UN CADRE DE VIE PLUS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITE</b>	<b>Végétaliser le bourg</b>

**PRESENTATION DE L'ACTION**

**DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGEES**

**Projet 1.2.1.**  
**Réaménager et planter la place des Graves**

**Descriptif :**  
 La périphérie résidentielle de Nègrepelisse dispose d'espaces publics ou communs banalisés, voire impersonnels, dont les potentialités de valorisation des sols restent sous-exploitées. La volonté de faire émerger un territoire mellifère et de conforter la trame agro forestière, pourrait renouveler le regard sur le paysage pavillonnaire.  
 Places, venelles, espaces résiduels, bassins d'orage, noues et fossés composent la typologie d'espaces de cette périphérie à dominante résidentielle apte autant à produire des espaces agréables qu'à produire des ressources pour les habitants ou pour la faune. Un premier projet est envisagé Place des Graves.

**Maître d'ouvrage :**  
**Commune de Nègrepelisse**

**Coût estimatif :** à déterminer

**Calendrier prévisionnel :**  
 2021 : démarrage des travaux

## VEGETALISATION DU BOURG



Aménagement de la place des Graves avec des arbres de hautes tiges et tables de pique-nique

**Localisation des projets prévus**

La Place des Graves, se veut être un lieu fédérateur du quartier mais également traversé par les piétons de l'ouest du bourg se rendant au centre bourg, est un site "expérimental" à forte valeur environnementale, en vue de relier les habitants et usagers de ces quartiers au sol, à favoriser le lien intergénérationnel et une convivialité de voisinage.

**Partenaires potentiellement concernés :**

**Partenariat technique :**  
 Centre d'art et de design, Département, DDT 82, CAUE 82, associations environnementales (Campagnes vivantes, POLLEN...), PETR

**Partenariat financier :**  
 Etat, Département, Région, Communauté de communes.

## Projet 1.2.2.

### Planter une forêt nourricière entre le château et le ruisseau de Longues Aygues.

**Descriptif :** Le projet d'une forêt nourricière entre le château et le ruisseau de Longues Aygues revêt une dimension artistique (centre d'art) qui renouvelle le regard sur la rivière par l'imaginaire du jardin. Une forêt nourricière est un jardin créé selon le modèle de la forêt naturelle. Il comporte différents étages de végétation tels des grands arbres (fruitiers ou à coques), des arbustes ou arbrisseaux (petits fruitiers), des buissons (à baies ou aromatiques) et des plantes herbacées (légumes vivaces, plantes aromatiques, médicinales et utiles).

**Maître d'ouvrage :**

Ville de Nègrepelisse

Centre d'art et de design

**Coût estimatif :** à déterminer

**Calendrier prévisionnel :**

2021 : démarrage des travaux

**Partenaires potentiellement concernés :**

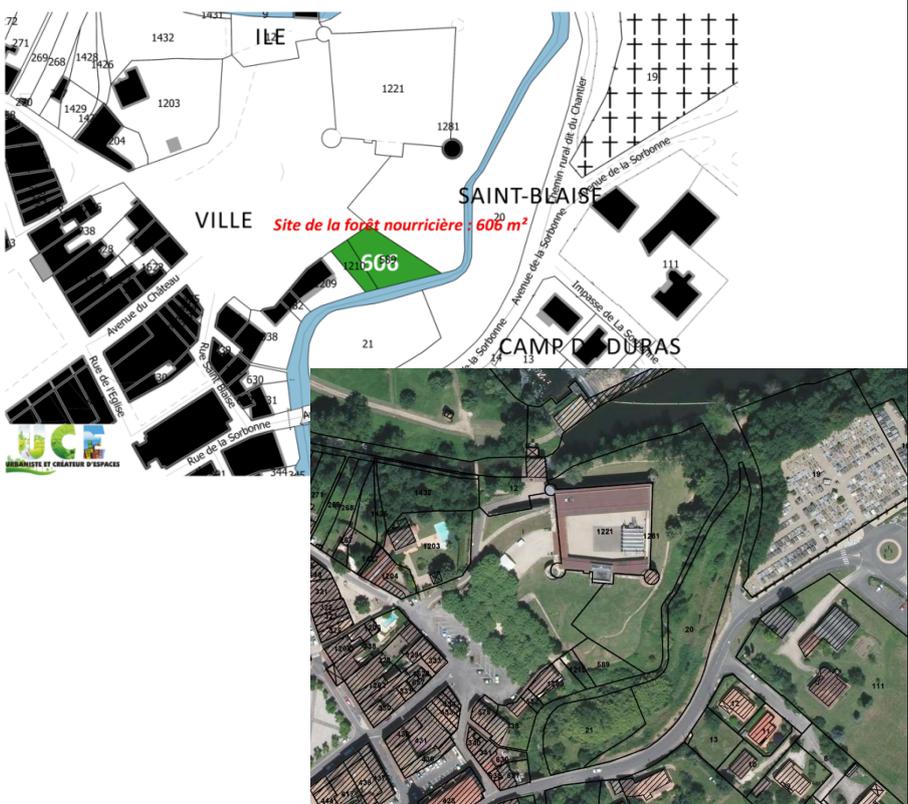
**Partenariat technique :**

Centre d'art et de design, Département, DDT 82, CAUE 82, associations environnementales (Campagnes vivantes, POLLEN...), PETR

**Partenariat financier :**

Etat, Département, Région, Communauté de communes.

### PROJET DE FORÊT NOURRICIÈRE



Ces actions sont étroitement liées aux démarches de sensibilisation dans le but de rendre actifs et réceptifs les habitants à ce type de projet. Car l'appropriation du projet et du site par les habitants est centrale dans la démarche de conception et dans la future gestion partagée du site entre services communaux et habitants. Cette action au caractère expérimental, revêt un double intérêt en matière d'aménagement :

- 1-Améliorer le réseau d'espaces publics de la Bastide,
- 2-Enrichir les programmes d'aménagement des futures extensions urbaines sur le territoire communal.
- 3-Renforcer la biodiversité au sein du bourg.

C'est pourquoi au-delà de produire de l'aménagement, cette action vise aussi à produire une méthodologie de projet originale exploitable ailleurs sur la commune.

### Projet 1.2.3.

#### Cultiver les frontages du centre-historique.

##### Descriptif :

Le frontage est un principe de plantations en pied de façade, un motif déclinable dans des rues et ruelles permettant d'embellir le centre historique. Cette action est étroitement liée avec les actions de sensibilisation 1.1, étant donné que sa réussite réside tout particulièrement dans la participation des habitants à la gestion des plantations. L'idée de partager voire de déléguer la gestion des frontages aux habitants est liée à l'idée de favoriser l'appropriation des pieds de façade par les habitants. En ce sens, le plan de gestion intègrera un cahier de gestion des frontages à destination des habitants et des services communaux pour définir le partage des gestes.

##### Maître d'ouvrage :

Commune de Nègrepelisse

Coût estimatif : à déterminer

##### Calendrier prévisionnel :

2021 : démarrage des études

Partenaires potentiellement concernés :

##### Partenariat technique :

Département, CAUE 82, associations environnementales (Campagnes vivantes, POLLEN...), PETR

##### Partenariat financier :

Etat, Département, Communauté de communes.

Exemple de frontage dans un centre historique



## Projet 1.2.4.

### Réouverture du chemin piéton des Ecureuils vers l'île de l'Aveyron.

#### Descriptif :

Il s'agit de rouvrir ce chemin de services accédant à l'école et au terrain riverain. Il s'agit d'entretenir (défrichage du chemin) et de vérifier la sécurité du franchissement de la Bardette (canal de fuite de l'usine hydro électrique) par un gué existant (pierres). Cette liaison piétonne ouvrira le centre de l'île aux piétons.

#### Maître d'ouvrage :

Commune de Nègrepelisse

Coût estimatif : à déterminer

#### Calendrier prévisionnel :

2021 : démarrage des travaux

Partenaires potentiellement concernés :

#### Partenariat technique :

Département, CAUE 82, associations environnementales (Campagnes vivantes, POLLEN...), PETR

#### Partenariat financier :

Etat, Département, Région, Communauté de communes.



Réouverture du cheminement piéton des Ecureuils



**Projet 1.2.5. :**

**Mise en place d'un plan de gestion durable des espaces plantés du bourg dans un objectif d'optimisation des moyens humains, techniques, et financiers de la commune.**

**Descriptif :**

Un plan de gestion permet de détailler les aménagements, les entretiens à mettre en place sur chaque site et les outils nécessaires. C'est un véritable outil de gestion des moyens humains, techniques et financiers (choix des investissements à réaliser).

En prévision d'un plan de gestion, l'ensemble des espaces verts, voiries, places, zones naturelles appartenant et entretenues par la commune peuvent être référencés. Ensuite pour chaque espace, on inventorie leur fonction et usage, leur fréquentation, leur situation géographique et on étudie si l'entretien qui y est fait, est cohérent par rapport aux caractéristiques du site.

**Maître d'ouvrage :**  
**Commune de Nègrepelisse**

**Coût estimatif :** à déterminer

**Calendrier prévisionnel :**

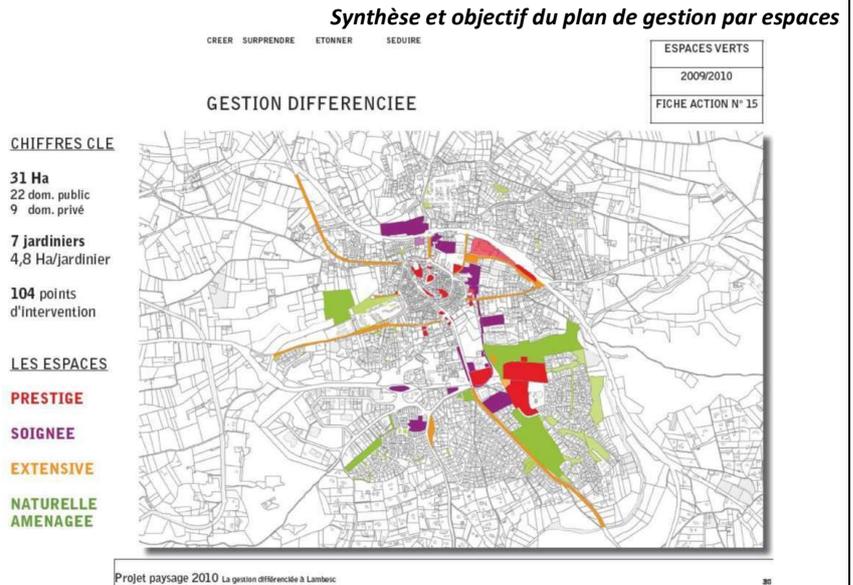
2021 : lancement des études

**Partenaires potentiellement concernés :**

**Partenariat technique :**  
Département, DDT 82, CAUE 82, associations environnementales (Campagnes vivantes, POLLEN...), PETR

**Partenariat financier :**  
Etat, Département, Communauté de communes.

**Extraits d'un plan de gestion**



La genèse de l'agglomération a produit sur le territoire communal une typologie d'espaces publics diversifiés entre le cœur historique et ses quartiers périphériques récents. L'objectif d'aménagement de cette trame végétale en cohérence avec les aménagements urbains, est d'affirmer par le végétal le sens des différents types d'espaces publics.

**Fiche diagnostic par espace vert**

Type	Situation	Section cadastrale	Public	Surface	Gestion	Code qualité	N° de classement
Jardin	Urbain/ isolé	AB 207	oui	513 m2	Soigné	2	23
	Arbres	Arbustes	Rosiers	Pelouses	Gazon	Massifs	Eau
%							x



**Environnement**  
Urbain. Jardin clos, situation dominante sur l'avenue de Verdun, face à l'Hôtel Dieu.

**Social / Histoire**  
Ancien cimetière des hospices. Ancien lavoir municipal.

**Espaces présentes**  
Friche : envahie d'acacias. Vigne vierge, lierre.

**Mobilier**  
Lavoir en ciment de belle taille

**Travaux, études à prévoir**  
L'accès du public. Jardin actuellement fermé, en friche. Sa situation, à mi-chemin de quartiers nouveaux et de la vieille ville lui confère une vocation d'espace de convivialité. Possibilité de l'intégrer au circuit du patrimoine.

**A paysager**

Jardin des Hospices

**Fiche synthétique de gestion par espace vert**

SITE :		BERTOIRE (Parcours de santé)					
Type	Edition	Statut	Section cadastrale	Surface	Jardinières (U)	Code gestion	
ESPACE NATUREL AMENAGE	N°1	PUBLIC	AI 212	55900	0	4	
	Arbres	Massifs fleurs	Haies (ml)	S. enherbée (m²)	Gazon (m²)	Massifs arbustes vivaces (m²)	Arrosage
		0	0	55900	0	0	SA



**Environnement/Usage**  
Promenade. Lieu de respiration. Très utilisé par les scolaires. Site à enjeu pour la biodiversité : prairies fleuries, pelouses sèches, oiseaux nicheurs, etc. Vestige de pinède d'un ensemble plus vaste : pôle sportif du plateau

**Mobilier**  
pour sportif amateur

**Actions/Entretien**  
Naturel.

**Remarques**  
Site majeur dans la lutte contre le réchauffement climatique : les aiguilles de pin sont de gros capteurs de CO².

**Vigilance particulière**  
sur la présence de cocons de chenilles processionnaires.

**Travaux/Études**  
2011 - Étude de programmation en cours, appuyée sur l'expertise d'un paysagiste.

Planning prévisionnel											
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
						Fauc hes tardiv es					

**Axe 1****Fiche action 1.3**

**PROMOUVOIR UN  
CADRE DE VIE PLUS  
RESPECTUEUX DE  
L'ENVIRONNEMENT ET  
DE LA BIODIVERSITE**

**Mise en valeur des patrimoines naturels, agricoles et  
mellifères**

**PRESENTATION DE L'ACTION****DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGEES****Projet 1.3.1.**

**Plantation d'un maillage de haies dans certains quartiers afin de renforcer une ceinture verte autour du bourg.**

**Descriptif :**

Des plantations de haies sont envisagées au sein et en limite de l'espace urbain. Aujourd'hui, elles sont extrêmement dispersées et n'offrent pour le moment, pas de continuité. A long terme, il serait intéressant d'envisager un maillage de haies créant une véritable ceinture verte autour et au sein du bourg.



**Localisation des projets prévus**

Les aménagements ruraux envisagés visent à déployer des « pièces champêtres » en y implantant une végétation locale bio-diversifiée à vocation vivrière et/ou mellifère.

- Plantation d'une haie en limite de la base de canoë-kayak.
- Plantation d'une haie dans le secteur de la salle de sports.
- Plantation d'une haie aux abords du terrain d'entraînement du stade Jean Fleury.
- Plantation de haies au sein de la Plaine sportive de Lauzel aux abords de la RD958 (route Montricoux) et à la limite d'un fossé-mère.

## Projet 1.3.2.

**Réaménagement de l'île en un parc paysager, pédagogique et récréatif (parcours santé)**

**Restauration des œuvres d'art dans le jardin**

### Descriptif :

Réaménager l'île en un parc pédagogique et récréatif, sont deux actions concomitantes à l'ouverture de la ville sur la rivière pour y découvrir la préciosité des milieux rivulaires et pour mieux apprécier physiquement ces espaces naturels à deux pas du centre-bourg.

Ces actions répondent aux enjeux pédagogiques et de bien-être, notamment à destination des scolaires. La mise en valeur de la richesse écologique de l'île de l'Aveyron, le projet d'un parcours santé et/ou thématique (jardin sonore...) et la proximité du centre d'Art pourraient accroître le rayonnement de Nègrepelisse. Les œuvres d'art réalisées sur l'île lors de l'exposition "Chérie, j'ai oublié la nappe !" seront à restaurées.

### Maître d'ouvrage :

**Commune de Nègrepelisse et le département du Tarn-et-Garonne**

**Coût estimatif :** à déterminer

### Calendrier prévisionnel :

2021 : démarrage des études

**Partenaires potentiellement concernés :**

### Partenariat technique :

Département, CAUE 82, associations environnementales (Campagnes vivantes, POLLEN...), PETR

### Partenariat financier :

Etat, Département, Région, Communauté de communes.

Périmètre du réaménagement de l'île de l'Aveyron



Localisation des œuvres d'art



### Projet 1.3.3.

#### Création d'une ruche pédagogique dans le bois de Montrosiès

##### Descriptif :

Le bois de Montrosiès est une cédraie, plantée le 15 novembre 1978, essentiellement composée de cèdres de l'Atlas, de pins Laricio de Corse avec la présence de quelques chênes pubescents. Ce bois est destiné à être un espace convivial de proximité, et un poumon vert de la commune.

L'association Pollen a mis en place des ruches et l'animation citoyenne du rucher. Elle compte aujourd'hui plus de 100 bénévoles.

Le bois est en accès libre pour tous les promeneurs. L'association Pollen y propose un parcours pédagogique sur la vie des abeilles, mis en forme par Civic City et Ruedi Baur, le long du sentier. Les œuvres d'art présentes seront rénovées.

La municipalité souhaiterait compléter le bois de Montrosiès d'une ruche pédagogique pour sensibiliser les scolaires aux enjeux de préservation des abeilles : c'est une approche ludique autour de l'abeille à destination des enfants et des établissements spécialisés.

##### Localisation du Bois de Montrosiès



### Projet 1.3.4.

#### Plantation et mise en place d'une signalétique pédagogique sur le site du Bois de Montrosiès

##### Descriptif :

Le bois de Montrosiès a beaucoup souffert d'une infection de chenilles processionnaires. Il fait l'objet d'un traitement important et quelques coupes et replantations doivent être menées sur les arbres les plus atteints. L'association POLLEN envisagerait le remplacement de ces arbres par de nouvelles plantations mellifères. Un parcours pédagogique à travers le bois de Montrosiès pourrait également être réalisé par de la signalétique.

##### Maître d'ouvrage :

Commune de Nègrepelisse

Coût estimatif : à déterminer

##### Calendrier prévisionnel :

2021 : démarrage des travaux



Exemple d'une signalétique pédagogique



##### Partenaires potentiellement concernés :

##### Partenariat technique :

Département, CAUE 82, associations environnementales (Campagnes vivantes, POLLEN...), PETR Midi-Quercy

##### Partenariat financier :

Etat, Département, Communauté de communes.

**Axe 1****Fiche action 1.4**

**PROMOUVOIR UN CADRE DE VIE PLUS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITE**

**Accompagner et orienter les opérations en faveur de la transition énergétique et de qualité environnementale**

**PRESENTATION DE L'ACTION****DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGEES****Projet 1.4.1.**

**Réalisation du diagnostic énergétique des équipements publics afin de réaliser des rénovations nécessaires**

**Descriptif :**

Le Plan Climat Air Energie Territorial a fixé l'objectif de réduire de 33% la consommation énergétique au sein du Pays Midi-Quercy. Pour répondre à ces enjeux, un programme d'actions a été co-construit avec tous les acteurs et partenaires.

Nègrepelisse, accompagnée du PETR, a initié un diagnostic des performances énergétiques de l'ensemble de ses équipements publics en évaluant leur consommation d'énergie et leur impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre. Des recommandations seront ensuite produites afin d'améliorer leur consommation.

**Maître d'ouvrage :**

Commune de Nègrepelisse

**Coût estimatif :** à déterminer

**Calendrier prévisionnel :**

2021 : rendu du diagnostic

**Partenaires potentiellement concernés :**

**Partenariat technique :** PETR Midi-Quercy

**Partenariat financier :**

Etat, Département

**Projet 1.4.2.**

**Amélioration de la performance environnementale du centre socio-culturel Aimé Padié**

**Descriptif :**

Le bâtiment Aimé Padié a une superficie habitable d'environ 2508 m<sup>2</sup>, un demi parvis (d'environ 200 m<sup>2</sup> et des espaces occupés par les voies et parking de 6645 m<sup>2</sup>.

La nouvelle municipalité ayant repris le chantier a voulu amener certaines modifications pour avoir une transition écologique plus performante sur ce bâtiment.

**Les mesures environnementales prévues depuis juin 2020 :**

- Modification de la finition de parkings initialement prévus en enrobé par une finition :

- en dalles bétons engazonnées.
- en stabilisé.

- Ajustement du plan de masse :

- prolongement du réseau d'eaux usées pour récupérer d'autres sorties du bâtiment
- ajout d'un réseau d'irrigation.

- Evolution des espaces verts :

- modification des essences d'arbres
- ajout d'un linéaire de haies
- mise en place d'un réseau de goutte à goutte pour l'irrigation des arbres et haies

**Calendrier prévisionnel :**

2021 : travaux

**Partenaires potentiellement concernés :****Partenariat technique :**

Mairie Nègrepelisse, PETR Midi-Quercy

**Partenariat financier :**

Etat, Département, Région, Communauté de Communes

**Projet 1.4.3.****Développement des véhicules électriques au sein de Nègrepelisse****Descriptif :**

Afin de répondre aux objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial (réduction des émissions de gaz à effet de serre, dépendance énergétique et amélioration de la qualité de l'air), Nègrepelisse souhaite acquérir un véhicule électrique pour ses services techniques.

Aussi, afin de développer la filière des véhicules électriques, la ville envisage l'implantation de nouvelles bornes de recharges en plus des 2 bornes existantes.

**Calendrier prévisionnel :**

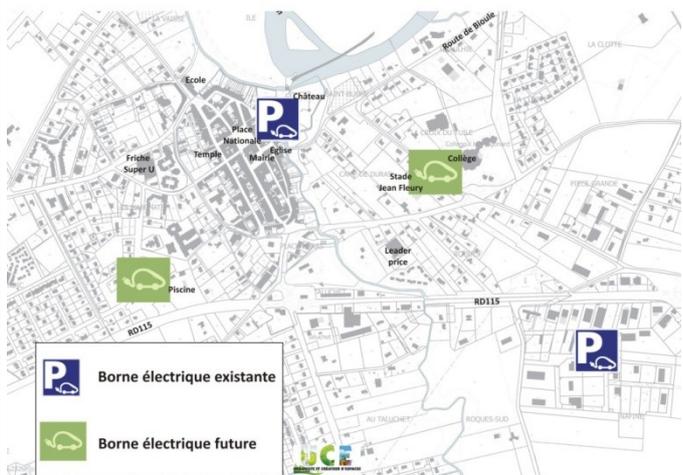
- 2021 : acquisition du véhicule et étude de l'implantation des nouvelles bornes

**Partenaires potentiellement concernés :****Partenariat technique :**

Mairie Nègrepelisse, PETR Midi-Quercy, Syndicat Départemental d'Electricité

**Partenariat financier :**

Etat, Département, Syndicat Départemental d'Electricité

**BORNES ELECTRIQUES EXISTANTES ET FUTURES**

**Axe 2****Fiche action 2.1.**

**AMELIORER LES MOBILITES TOUT EN VALORISANT L'IMAGE, LE PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL DE NÈGREPELISSE**

**Requalification de l'image de Nègrepelisse par les entrées de ville**

**PRESENTATION DE L'ACTION**

**Contexte**

La commune de Nègrepelisse existe sous la forme d'une bastide depuis 1273 sous les ordres des rois de France. Après le siège de Louis XIII en 1622, la bastide fut reconstruite en conservant ses caractéristiques urbaines et un patrimoine bâti remarquable mais aujourd'hui méconnu. Quelques entrées de ville présentent un aménagement dégradé ou inadapté qui ne valorisent pas le cadre de vie et l'image de la ville et sa bastide. Parfois, ces entrées de ville posent des problèmes de sécurité.

**Objectifs stratégiques**

La valorisation de l'image, du cadre de vie, du patrimoine historique et culturel de Nègrepelisse passe avant tout par la requalification des espaces publics et la réorganisation des déplacements. Plusieurs actions et études sont envisagées pour atteindre cet objectif. L'embellissement et la convivialité du bourg de Nègrepelisse seront améliorés par des aménagements plus urbains, conviviaux et paysagers notamment aux entrées de ville et par une signalétique présentant au public la Bastide.

**DESCRIPTIF DES PROJETS/ OPERATIONS ENVISAGES**

**Projet 2.1.1. :**

**Requalification de l'entrée de ville de la RD65 et sa sécurisation piétonne notamment aux abords des écoles**

**Descriptif :** Cet axe stratégique présente des dysfonctionnements en matière de circulation, de stationnement et de sécurité lors de la dépose des enfants. L'évolution du quartier, des équipements (voir fiche action 3.1) et des espaces non bâtis au nord de la Bastide devront améliorer la situation. En attendant, à court terme une nouvelle organisation et quelques aménagements pourront améliorer la situation.

**Maître d'ouvrage :**

Mairie de Nègrepelisse

**Coût estimatif :** à déterminer selon le périmètre d'intervention

**Calendrier prévisionnel :**

- 2021 : Etude pré-opérationnelle  
 Démarrage des travaux

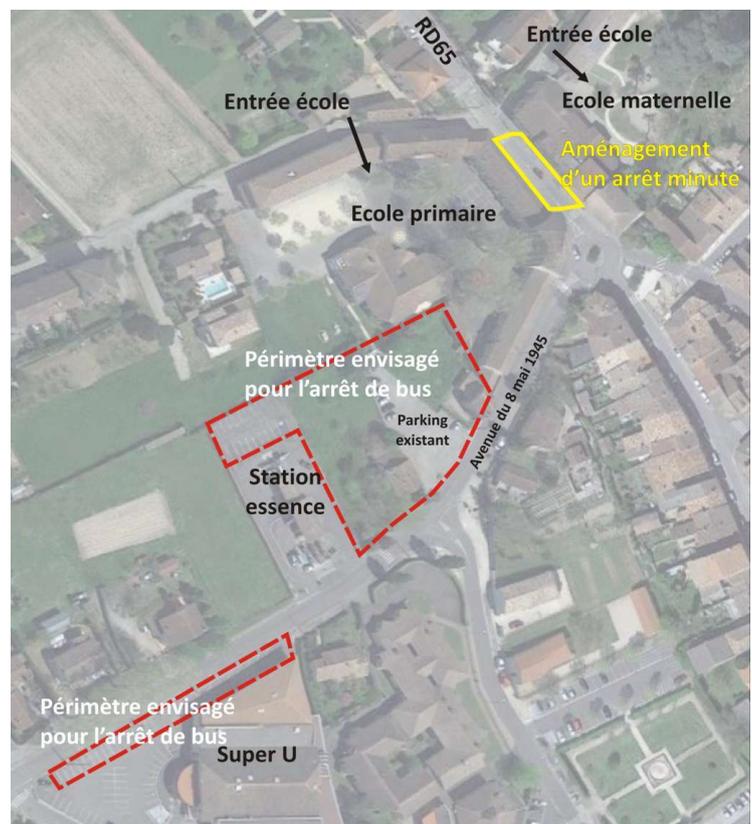
**Partenaires potentiellement concernés :**

**Partenariat technique :** Etat, Département, CAUE

**Partenariat financier :** Etat, Région, Département

La municipalité envisage le déplacement des arrêts de bus du ramassage scolaire le long de la RD65 sur le parking attenant à l'école ou du Super U. Les encoches des arrêts de bus ou la largeur de la voirie pourront alors être réutilisées en arrêt minute.

Environ 6- 8 places de véhicules légers pourront alors être créées.



**Projet 2.1.2. :**

**Requalification de l'entrée de ville de la RD 115 valorisant l'image de la Bastide Nègrepelissienne " aux portes des Gorges de l'Aveyron".**

**Descriptif :** Cette entrée de ville est très fréquentée avec une circulation de plus de 7000 VL/jour. Son aménagement est aujourd'hui très routier avec des espaces confus et très dégradés. L'aménagement urbain de ce carrefour pourrait être l'occasion d'améliorer la perception de Nègrepelisse et ouvrir une perspective sur la Bastide. L'installation d'une œuvre d'art y est envisagée afin d'annoncer la présence du centre d'art et de design au sein de la Bastide.

**Maître d'ouvrage :**

Mairie de Nègrepelisse

**Coût estimatif :** à déterminer

**Calendrier prévisionnel :**

2021 : Etude pré-opérationnelle

**Partenaires potentiellement concernés :**

**Partenariat technique :** Etat, Département, CAUE

**Partenariat financier :** Etat, Région, Département



## ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Places de parking créées, linéaire de cheminements piétons et doux réalisés, aménagements paysagers, surfaces d'espaces publics réalisés, nombre d'accès sécurisés, niveau de fréquentation des commerces du Bourg.

## Axe 2

## Fiche action 2.2.

**AMELIORER LES MOBILITES TOUT EN VALORISANT L'IMAGE, LE PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL DE NÈGREPELISSE**

**Valoriser le patrimoine historique**

### PRESENTATION DE L'ACTION

### DESCRIPTIF DES PROJETS/ OPERATIONS EN VISAGES

#### Projet 2.2.1. :

**Amélioration de la signalétique indiquant la présence du patrimoine bâti**

**Descriptif :** Sur la base d'un réseau d'espaces publics, concevoir une signalétique (support et mobilier) relative à la découverte de la bastide et de ses éléments paysagers et patrimoniaux.

#### Maître d'ouvrage :

Mairie de Nègrepelisse

**Coût estimatif :** à déterminer

#### Calendrier prévisionnel :

2021 : Etude pré-opérationnelle

**Partenaires potentiellement concernés :**

**Partenariat technique :** Etat, département, CAUE 82.

**Partenariat financier :** Etat DRAC, Département, Communauté de communes

#### Etude de la signalétique à réaliser en communication visuelle :

- Conception d'une identité graphique originale propre à Nègrepelisse (typographie, matière et gamme colorée)
- Conception des applications et déclinaisons (totems, panneaux directionnels, plaques informationnelles « patrimoine » et activités économiques)
- Conception de la répartition spatiale de la signalétique (cartographie de localisation du mobilier et support de la signalétique).

#### Exemple d'étude pour la conception d'une signalétique :

(Source Commune de Toulon-sur-Arroux, en Saône-et-Loire en Bourgogne-Franche-Comté)

##### TOTEM/INFORMATIONS



##### PANNEAUX DIRECTIONNELS



##### PLAQUES PATRIMOINE



##### SIGNALÉTIQUE DE MAGASINS



### ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Visiteurs du château. Nombre de panneaux signalétiques posés.

## Axe 2

## Fiche action 2.3.

**AMELIORER LES MOBILITES  
TOUT EN VALORISANT  
L'IMAGE, LE PATRIMOINE  
HISTORIQUE ET CULTUREL  
DE NÈGREPELISSE**

**Développer les mobilités et les liaisons entre les équipements, le centre historique et la périphérie**

### PRESENTATION DE L'ACTION

### DESCRIPTIF DES PROJETS/ OPERATIONS EN VISAGES

#### Projet 2.3.1. :

Lancer une étude "plan des déplacements et de stationnement" au sein du bourg

**Descriptif :** L'étude d'un plan de déplacements au sein du bourg devra être menée pour hiérarchiser le réseau de voies (rôle dans l'irrigation du territoire), sécuriser les conditions de circulation autour des principaux équipements et définir la cohérence de l'offre et de la demande en matière de stationnement. La stratégie communale tentera alors d'organiser la circulation et le stationnement dans l'objectif de dynamiser le bourg et valoriser le patrimoine urbain.

Un programme d'actions définissant les principes d'aménagement et les actions à mener pour améliorer les déplacements (piétons, cycles...) sur l'ensemble de la commune sera dressé.

#### Maître d'ouvrage :

Mairie de Nègrepelisse

**Coût estimatif :** à déterminer

**Calendrier prévisionnel :**

2021 : Lancement des études

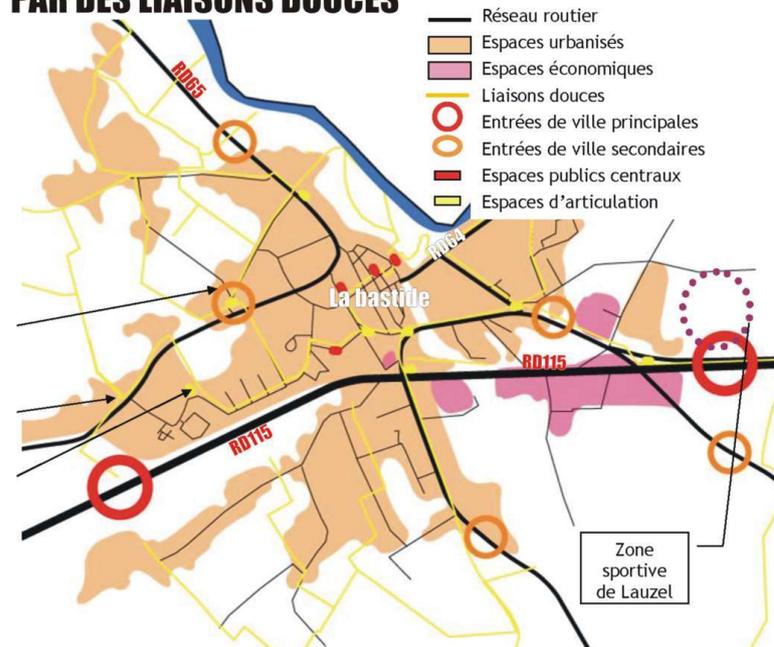
**Partenaires potentiellement concernés :**

**Partenariat technique :** Etat, Département, CAUE 82., PETR

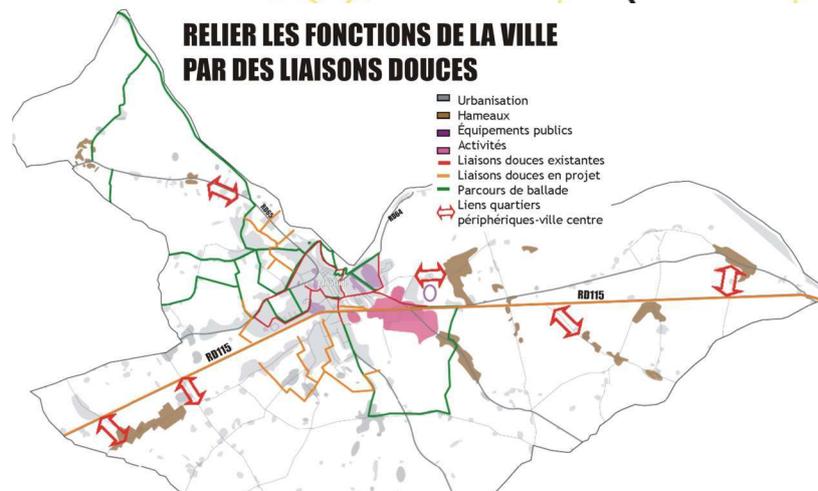
**Partenariat financier :** Etat, Département, Communauté de communes.

*Reprendre et poursuivre la stratégie définie dans le PLU*

#### RELIER LES PRINCIPAUX ESPACES PUBLICS PAR DES LIAISONS DOUCES



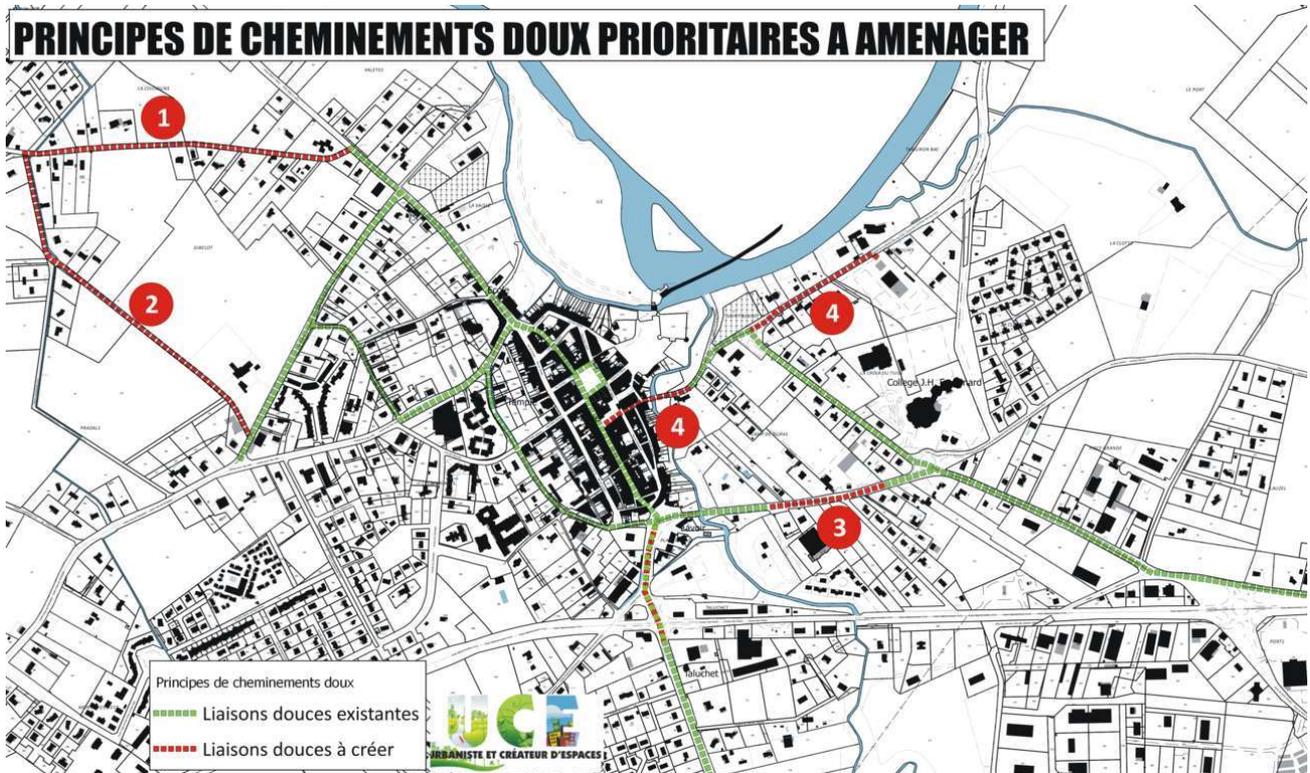
#### RELIER LES FONCTIONS DE LA VILLE PAR DES LIAISONS DOUCES



## Projet 2.3.2. :

### Aménagement de liaisons douces

**Descriptif :** Plusieurs cheminements doux sont envisagés pour relier les quartiers au centre-bourg ou pour sécuriser les parcours vers les principaux équipements publics.



#### Maître d'ouvrage :

Mairie de Nègrepelisse

**Coût estimatif :** à déterminer

#### Calendrier prévisionnel :

2021 : Etude pré-opérationnelle

#### Partenaires potentiellement concernés :

**Partenariat technique :** Etat, Département, CAUE., PETR

**Partenariat financier :** Etat, Région Occitanie, Département, Communauté de communes.

4 liaisons douces ont déjà été identifiées. D'autres pourraient suivre après l'élaboration du plan des déplacements :

- 1- Aménagement d'un cheminement doux le long du chemin des Gardios
- 2- Aménagement d'un cheminement doux le long du chemin des Pradals
- 3- Réaménagement d'un cheminement doux sécurisé avenue Jean Fleury (notamment la portion devant le stade encombrée de véhicules).
- 4- Réaménagement d'une liaison douce lisible entre le centre historique et l'espace Aimé Padié.

## ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

*Liaisons douces à créer (en mètre linéaire). Places de stationnement à créer. Sens de circulation revus.*

<b>Axe 2</b>	<b>Fiche action 2.4.</b>
<b>AMELIORER LES MOBILITES TOUT EN VALORISANT L'IMAGE, LE PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL DE NÈGREPELISSE</b>	<b>Valoriser et redynamiser le bourg par l'aménagement des placettes et des espaces publics redonnant la place aux piétons</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/ OPERATIONS EN VISAGES</b>	
<p><b>Projet 2.4.1. :</b> <b>Cultiver les frontages</b></p> <p><b>Descriptif :</b> <i>Voir Fiche action 1.2.3.</i></p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de Nègrepelisse</p> <p><b>Coût estimatif :</b> à déterminer</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b> <input checked="" type="checkbox"/> 2021 : <i>Démarrage des études</i></p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b></p> <p><b>Partenariat technique :</b> Département, CAUE 82, associations environnementales (Campagnes vivantes, POLLEN...), PETR</p> <p><b>Partenariat financier :</b> Etat, Département, Communauté de communes.</p>	<div style="text-align: center;">  <p><b>EXEMPLE DE FRONTAGE</b></p> </div> <div style="text-align: center; margin-top: 20px;">  </div>

**Projet 2.4.2. :  
Requalification des espaces publics**

**Descriptif :** En lien avec les réflexions concernant les cheminements doux du projet 2.3.1 (plan de déplacements) les espaces publics (voies, places et jardins) devront être requalifiés pour offrir plus de place aux piétons, valoriser la qualité paysagère et patrimoniale de Nègrepelisse.

Concernant les différents parcs et jardins du bourg, la commune devra définir des compositions en lien avec leur histoire, leurs exigences environnementales et les besoins communaux.

**Maître d'ouvrage :**  
Mairie de Nègrepelisse

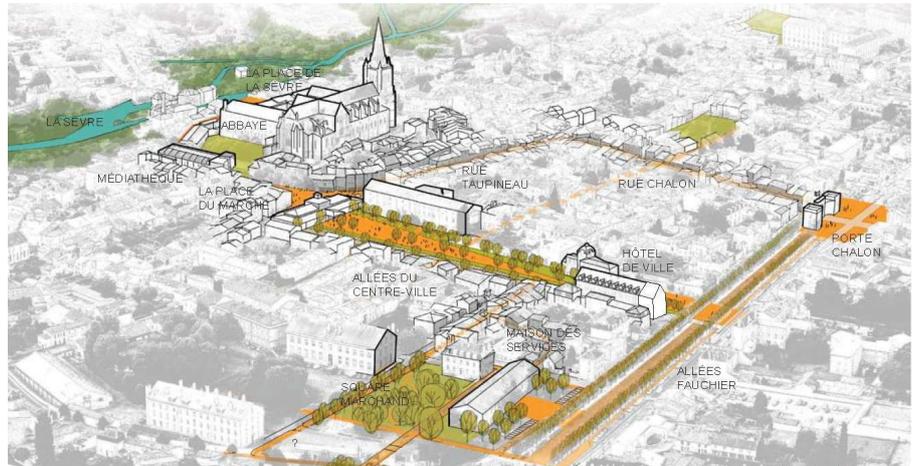
**Coût estimatif :** à déterminer

**Calendrier prévisionnel :**  
 2021 Etude pré-opérationnelle

**Partenaires potentiellement concernés :**

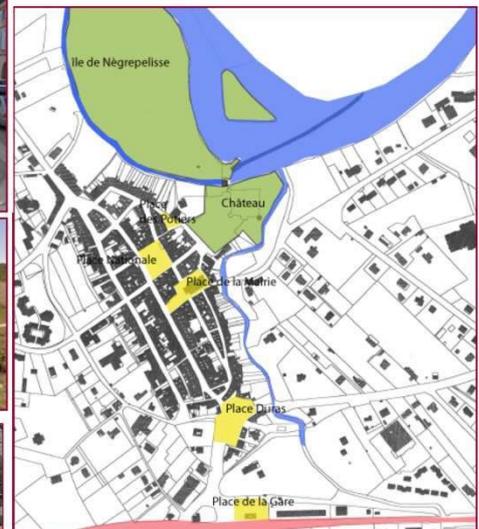
**Partenariat technique :**  
Etat, Département, CAUE

**Partenariat financier :**  
Etat, Région, Département, Communauté de communes.



AXONOMÉTRIE DU PROJET URBAIN DU CENTRE-BOURG DE SAINT-MAIXANT-L'ÉCOLE ©URBAN ACT

**LES ESPACES PUBLICS STRUCTURANTS**



**ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION**

*Liaisons douces à créer (en mètre linéaire). Places de stationnement à créer. Nombre de nouvelles plantations.*

**Axe 3****Fiche action 3.1.****RENFORCER L'OFFRE ET LA QUALITE DES SERVICES ET DES ACTIVITES TOURISTIQUES****Adapter les équipements publics aux besoins****PRESENTATION DE L'ACTION****Contexte**

La croissance démographique et le dynamisme associatif (80 associations) doivent être accompagnés par un développement d'équipements, de commerces et de services. L'offre d'équipements administratifs, de santé, culturels, de loisirs et sportifs est très importante. Toutefois, certaines améliorations et modernisations sont à apporter pour certains d'entre eux. Ces évolutions s'avèrent aujourd'hui nécessaires pour conserver une bonne qualité de vie.

**Objectifs stratégiques**

La municipalité souhaite dynamiser son centre-ville et son territoire en créant des conditions favorables d'attractivité commerciale par la continuité commerciale (effet de masse), la conservation et le renforcement d'équipements générateurs de flux qui stimulent la fréquentation du centre-ville. Cette synergie offrira également les moyens de créer de l'emploi pour les habitants et de développer les initiatives locales par le développement touristique, commercial et de services au sein du bourg.

**DESCRIPTIF DES PROJETS/ OPERATIONS ENVISAGES****Projet 3.1.1. :****Construction du complexe du centre socioculturel et sportif Aimé Padié.**

**Descriptif :** Nègrepelisse se dote d'un équipement socio culturel et sportif en lieu et place du bâtiment appelé La Sorbonne. Cet équipement, en cours de construction, est composé :

- d'une salle multi activités pouvant accueillir des spectacles d'une jauge de 600 places.
- de 2 salles satellites accueillant des sports de tapis
- 1 bâtiment couvert pour le boulodrome et un pas de tir pour la pratique de tir à l'arc.

**Maître d'ouvrage :**

Mairie de Nègrepelisse

**Coût estimatif :** 4 000 000 € HT.**Calendrier prévisionnel :** 2021 : livraison en septembre**Partenaires potentiellement concernés :****Partenariat technique :**

Etat, Département, CAUE

**Partenariat financier :**

Etat, Région, Département, Communauté de Communes.

**Site du projet**

### Projet 3.1.2. :

**Améliorer le fonctionnement de l'école primaire et du périscolaire.  
Construction du préau de l'école primaire.**

#### Site de l'école primaire

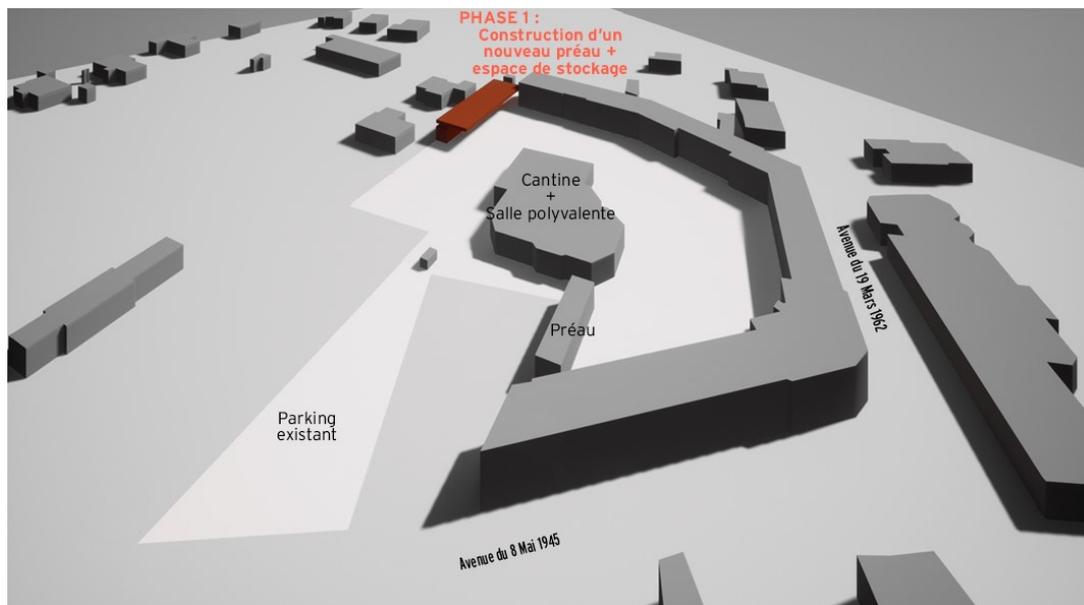


#### Descriptif :

**Phase 1 :** Création d'un préau principal - hypothèse : environ 300m<sup>2</sup> dont 50m<sup>2</sup> de stockage (pour 345 élèves, soit 0,7m<sup>2</sup>/élève – pour activités sportives : 1 enfant pour 4m<sup>2</sup>, soit 62 élèves)

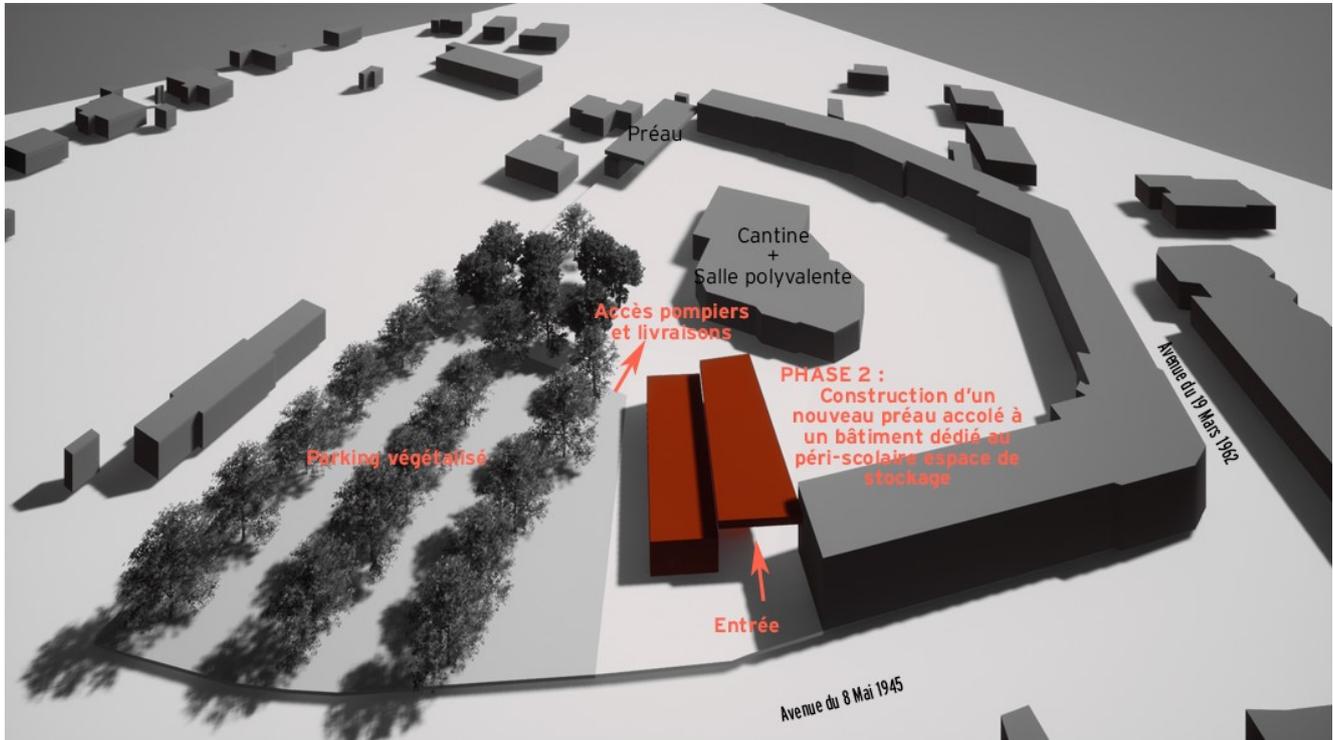
- Situé au niveau de l'entrée de services, adossé à la parcelle 1451. Offre une vue élargie sur la cour de récréation, sans créer de difficultés de surveillance
- Créer des espaces de stockage en fond de préau pour le péri-scolaire
- Conservation du petit préau existant
- Conservation de l'accès livraison.

#### Phase 1 : Amélioration du fonctionnement de l'école



**Phase 2 :**

- La construction d'un préau secondaire d'environ 200m<sup>2</sup> avec démolition du préau existant ;
- La construction d'un bâtiment dédié au péri-scolaire (environ 120m<sup>2</sup>), qui pourrait être en continuité du nouveau préau. Il bénéficierait d'une entrée propre pendant les vacances scolaires.
- Agrandissement du parking existant et végétalisation avec un accès spécifique pour les livraisons,

**Phase 2 : Amélioration du fonctionnement de l'école**

**Maître d'ouvrage :** COMMUNE DE NÈGREPELISSE et COMMUNAUTE DE COMMUNES

**Coût estimatif de construction :** phase 1 : environ 220.000 € HT / phase 2 : pas d'estimatif à ce stade

**Calendrier prévisionnel :**

- 2021 : Etude pré-opérationnelle de la phase 1

**Partenaires potentiellement concernés :****Partenariat technique :**

Enseignants / architecte et bureaux d'études, CAUE

**Partenariat financier :**

Etat, Département, Communauté de communes.

### Projet 3.1.3. :

#### Réalisation d'un projet ludo-sportif au sein de la piscine et à ses abords.

**Descriptif :** La piscine municipale est de moins en moins fréquentée. La commune envisage de réaménager en 2021 de nouveaux jeux pour enfants aux abords de la piscine (square). Le site de la piscine doit quant à lui faire l'objet d'améliorations en matière de confort (ombre) et d'activités.

**Maître d'ouvrage :**

Mairie de Nègrepelisse

**Coût estimatif :** à déterminer

**Calendrier prévisionnel :**

2021 : Réalisation des travaux

**Partenaires potentiellement concernés :**

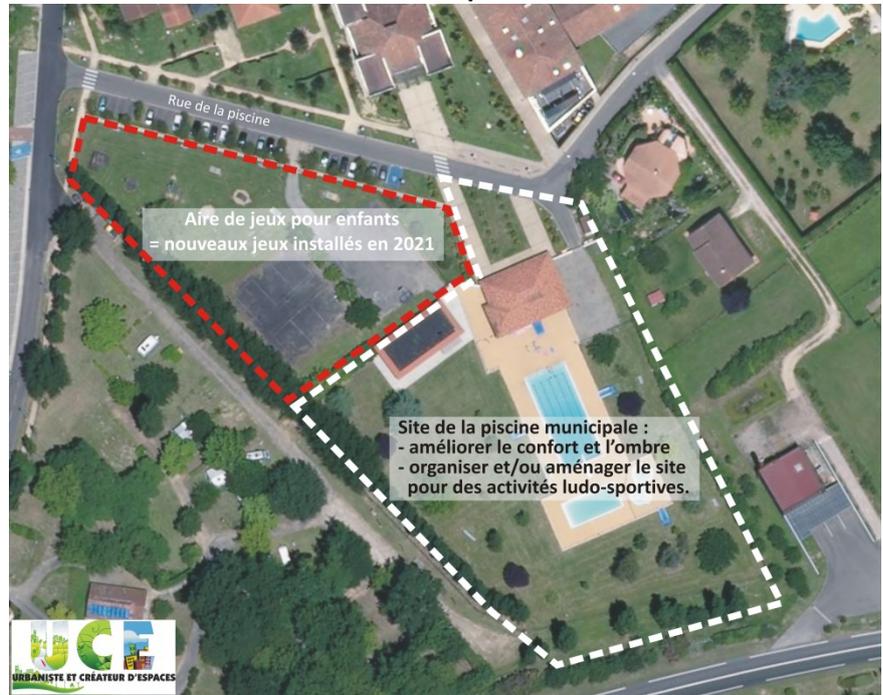
**Partenariat technique :**

Etat, Département, CAUE 82

**Partenariat financier :**

Etat, Région, Département.

Vue sur la piscine



### Projet 3.1.5. :

#### Aménagement d'un parking sur le site de l'aire de camping-car qui sera déplacée.

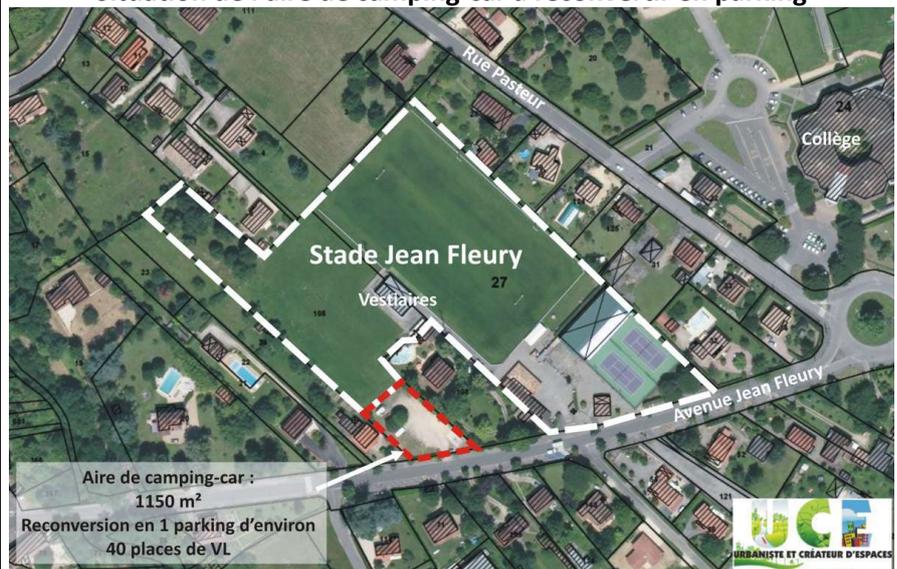
**Descriptif :** La position actuelle de l'aire de camping-car doit être revue au sein de la commune. L'Avenue Jean Fleury est fortement encombrée de véhicules stationnant notamment les jours de matchs. Après le déplacement de l'aire de camping-car, le terrain sera réaménagé en parking en lien avec le stade Jean Fleury.

**Maître d'ouvrage :**

Mairie de Nègrepelisse

**Coût estimatif :** 50 K € HT

Situation de l'aire de camping-car à reconvertir en parking



Entrée de l'aire de camping-car

**Calendrier prévisionnel :**

2021 : Etude pré-opérationnelle

**Partenaires potentiellement concernés :**

**Partenariat technique :**

Bureaux d'études VRD.

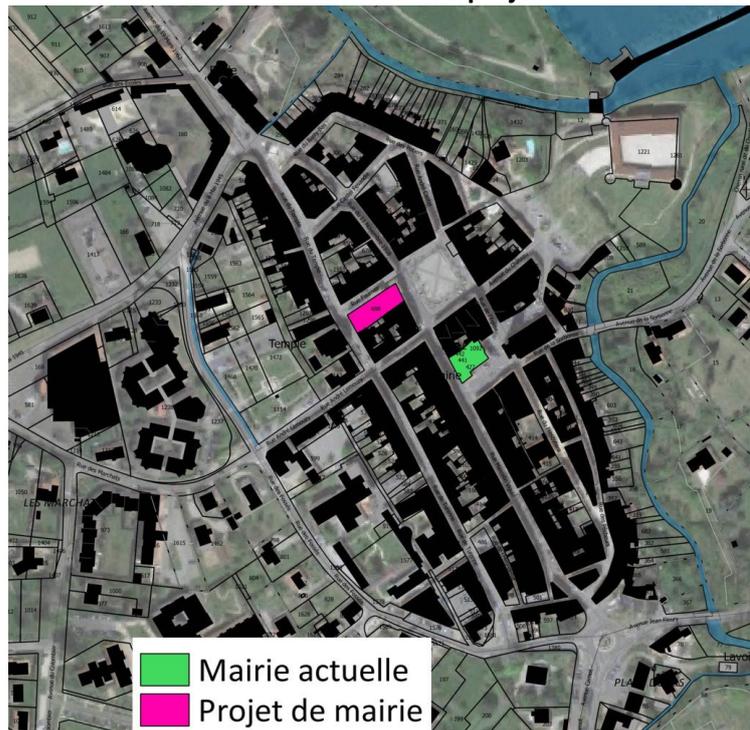
**Partenariat financier :**

Etat, Département, Communauté de communes.

**Projet 3.1.6. :****Etudier l'agrandissement de la mairie par un éventuel déplacement au sein de la salle des fêtes**

**Descriptif :** Les locaux actuels abritant les services de la mairie ne répondent pas aux normes d'accessibilité ni aux besoins de fonctionnement

L'agrandissement de la mairie actuelle ne semble pas approprié. En revanche, le déplacement de celle-ci dans un bâtiment plus grand au sein de la Bastide paraît inévitable. La salle des fêtes existante donnant sur l'espace emblématique de la Bastide, la Place Nationale, présente des caractéristiques intéressantes pour sa reconversion en mairie.

**La salle des fêtes****Localisation du projet de la nouvelle mairie**

■ Mairie actuelle  
■ Projet de mairie

**Maître d'ouvrage :** COMMUNE DE NÈGREPELISSE

**Coût estimatif :** à déterminer. Un état des lieux doit être réalisé pour estimer le coût de l'aménagement

**Calendrier prévisionnel :**

2021 : diagnostic de la salle des fêtes. Etude pré-opérationnelle

**Partenaires potentiellement concernés :**

**Partenariat technique :** Architecte et bureaux d'études

**Partenariat financier :** Etat, Région, Département, Communauté de communes.

**Axe 3****Fiche action 3.2.****RENFORCER L'OFFRE ET LA QUALITE DES SERVICES ET DES ACTIVITES TOURISTIQUES****Développer une offre de loisirs et touristique****PRESENTATION DE L'ACTION****DESCRIPTIF DES PROJETS/ OPERATIONS ENVISAGES****Projet 3.2.1. :****Réaménagement du camping municipal "Le Colombier"**

**Descriptif :** Le camping de Nègrepelisse a été créé depuis plus de trente ans.

Une réhabilitation des sanitaires et de la lingerie est devenue indispensable au point de vue des normes d'accessibilité et d'incendie sans oublier les nouvelles normes hygiène dans les endroits publics.

La commune a une volonté de démarche « écoresponsable » dans la gestion du quotidien : économiser l'eau et l'énergie, réduire les déchets, préservation des espaces naturels et des espèces, une démarche respectueuse de l'environnement.

Ces mesures visent à rendre l'impact écologique plus favorable possible sur l'environnement pour un développement durable grâce au « **tourisme vert** ».

L'objectif de la municipalité est d'offrir aux vacanciers une meilleure expérience de « **camping naturel** ».

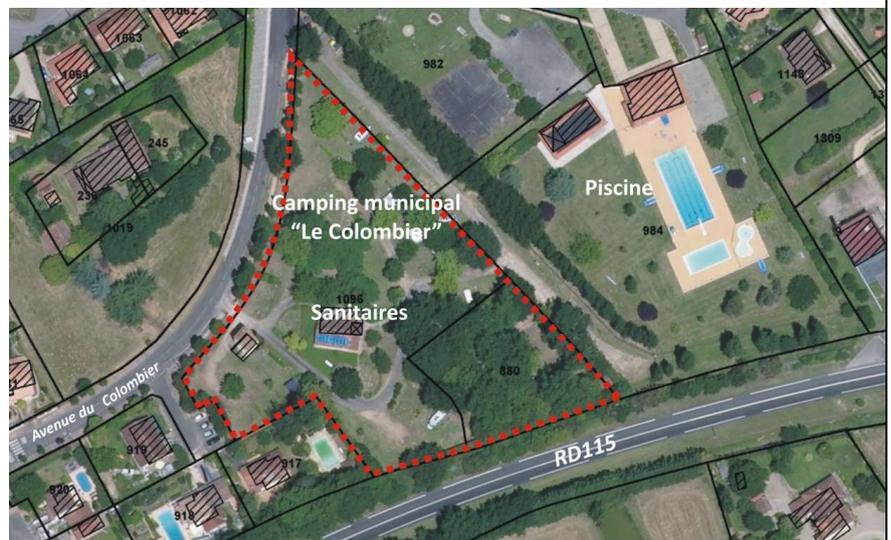
**Maître d'ouvrage :**

Mairie de Nègrepelisse

**Coût estimatif :** 120 000 € HT**Calendrier prévisionnel :** 2021 : livraison en juin

Les actions envisagées sont :

- des travaux de désamiantage,
- le changement du ballon d'eau chaude existant avec un modèle adapté aux thermodynamiques en jumelant les 9 panneaux solaires existants sur la toiture. Ce qui permettra d'éviter le rejet de 3 tonnes de CO<sup>2</sup> dans l'atmosphère,
- la reprise de l'accès au bâtiment des sanitaires depuis le terrain pour intégrer les normes accessibilité handicapé,
- la mise aux normes électriques par le changement des bornes qui sont défectueuses,
- la mise en place du tri des déchets, recyclage ainsi que compostage,
- le remplacement des produits chimiques de nettoyage des sanitaires par des produits à base d'huiles essentielles inoffensives pour l'environnement et santé,
- le traitement automatisé pour réduire l'utilisation du chlore,
- la location des vélos électriques rechargeables à l'énergie solaire.

**Site du projet****Partenaires potentiellement concernés :****Partenariat technique :**

Etat, Département, CAUE

**Partenariat financier :**

Etat, Région, Département

**Projet 3.2.2. :  
Aménagement d'une nouvelle  
aire d'accueil et de services des  
camping-cars**

**Descriptif :** Nègrepelisse recherche une nouvelle aire d'accueil et de services pour camping-cars au sein de la commune pour pouvoir reconvertir celle existante au stade Jean Fleury en parking.

En complément du stationnement, cette aire devra fournir à minima de l'eau propre, une vidange des eaux usées, une gestion des déchets et un branchement électrique.

**Maître d'ouvrage :**  
Mairie de Nègrepelisse

**Coût estimatif :** à déterminer

**Calendrier prévisionnel :**

2021 : recherche et étude sur le futur site.

**Partenaires potentiellement concernés :**

**Partenariat technique :**  
Etat, Département, Communauté de communes, PETR, CAUE

**Partenariat financier :**  
Etat, Région, Département, Communauté de communes

**Caractéristiques des aires d'accueil de camping-cars**

Ses caractéristiques sont au minimum	Si possible
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être située dans un endroit calme et sécurisant</li> <li>- Située sur un sol stabilisé</li> <li>- À proximité d'un accès facile et fléché</li> <li>- Pourvue de conteneurs à déchets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Située à proximité des commerces, des restaurants, des centres touristiques ou desservie par les transports en commun</li> <li>- Éclairée</li> <li>- Ombragée</li> <li>- Prévues sur des emplacements matérialisés d'au moins 5 mètres sur 8 mètres</li> </ul>

Source : Fédération française des associations et clubs de camping-cars

**2 types d'aire de service**



Les aires de service avec borne dite artisanale

Les aires de services avec borne dite industrielle

Source : Fédération française des associations et clubs de camping-cars

**Caractéristiques des aires de service de camping-cars**

	Plate-forme de services avec borne artisanale	Plate-forme de services avec borne industrielle
<b>RÉALISATIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comprend une aire technique stable, bétonnée (évitant désagrément dus aux conditions climatiques): plate-forme stable à 4 pentes avec une évacuation des eaux noires et grises, une arrivée d'eau avec 1 ou plusieurs robinets, un conteneur à déchets, un système pour nettoyer la plate-forme (et éventuellement des prises électriques)</li> <li>- Peut être réalisée par une entreprise ou par régie municipale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comprend une borne industrielle de type « tout en un » avec une ou plusieurs arrivées d'eau, deux vidoirs (un pour l'eau usée et un pour les toilettes). Certaines peuvent être munies d'une prise électrique (pas indispensable)</li> </ul>
<b>AVANTAGES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation locale</li> <li>- Coût moindre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation reconnue et maintenance rapide de l'appareil</li> <li>- Facilité de paiement et donc d'encaissement pour le service rendu</li> <li>- Protection contre le gel</li> </ul>
<b>INCONVÉNIENTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perception plus difficile à mettre en place</li> <li>- Ne possède pas le côté pratique et reconnu des bornes industrielles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coûts plus élevés</li> </ul>

Source : Fiche technique CD de la Manche

**Projet 3.2.3. :****Aménagement d'un circuit de slalom pour le canoë-kayak sur l'Aveyron**

**Descriptif :** Nègrepelisse dispose d'une base nautique de canoë-kayak à proximité de l'île sur l'Aveyron.

Cet équipement est utilisé par un club, affilié à la Fédération Française de Canoë-kayak, qui accueille une trentaine de licenciés, les centres de loisirs pour les vacances scolaires, les élèves de primaire et de collège lors de leurs cours de sport, les comités d'entreprise, les séminaires...

Ce sport nautique participe également à l'animation du village et à la vie touristique de la commune par un parcours ralliant Nègrepelisse à Albi par l'Aveyron.

Afin de poursuivre le développement sportif et touristique de cette activité, l'aménagement d'un circuit de slalom est envisagé sur l'île.

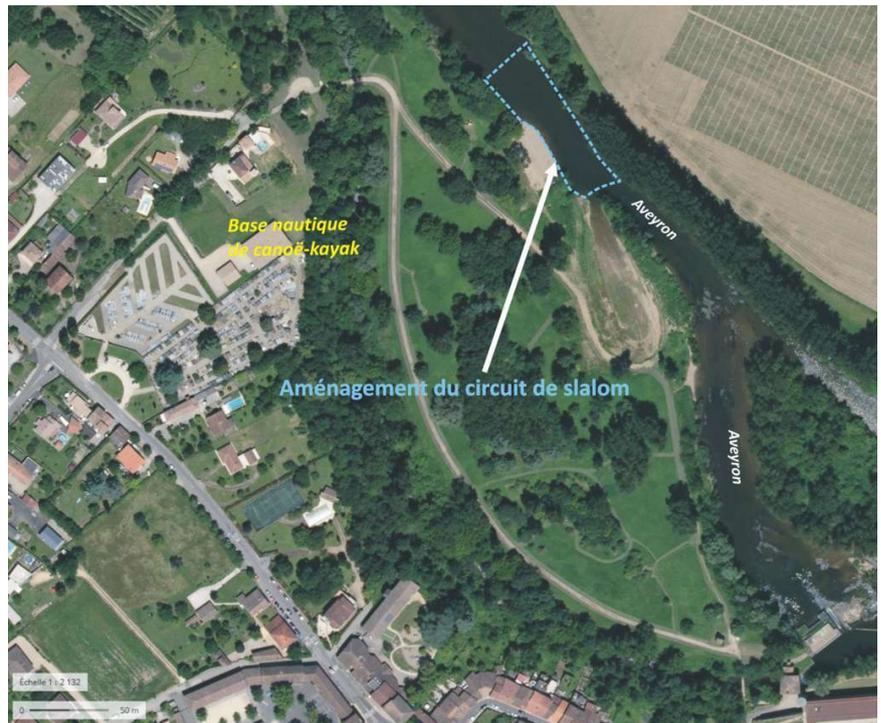
**Maître d'ouvrage :**

Mairie de Nègrepelisse

**Coût estimatif :** à déterminer

**Calendrier prévisionnel :**

2021 : aménagement du site.

**Localisation de l'aménagement du circuit de slalom pour canoë-kayak****Partenaires potentiellement concernés :****Partenariat technique :**

Etat, Communauté de communes et Club MEGA kayak (association canoë).  
PETR

**Partenariat financier :**

Etat, Département, Fédération Française de canoë-kayak.

**Axe 3****Fiche action 3.3.****RENFORCER L'OFFRE ET LA QUALITE DES SERVICES ET DES ACTIVITES TOURISTIQUES****Recentrer une offre de services au cœur du centre-ville****PRESENTATION DE L'ACTION****DESCRIPTIF DES PROJETS/ OPERATIONS EN VISAGES****Projet 3.3.1. :****Acquisition de locaux commerciaux stratégiques dans le centre historique pour la réaffectation d'activités commerciales ou de services****Descriptif :**

La municipalité souhaite favoriser, conforter et diversifier l'offre de commerce de proximité situé dans le cœur historique de la bastide, ramenant ainsi une clientèle. Des locaux sont actuellement vacants en rez-de-chaussée de maisons du centre-bourg et peuvent permettre de faciliter cette offre.

Les élus vont réfléchir sur les besoins non couverts et planifier les actions à mener afin de ramener la population vers une consommation locale. La commune a ainsi acquis le bâtiment de l'ancienne boucherie Lacaze (57 m<sup>2</sup> au sol R+2) place de la mairie pour l'installation d'un nouveau commerce. Ce bâtiment jouxte un local commercial toujours en fonctionnement, ce qui est intéressant pour la reconquête commerciale du centre-historique.

A l'étage sont envisagés, 1 ou 2 logements communaux.

**Maître d'ouvrage :**

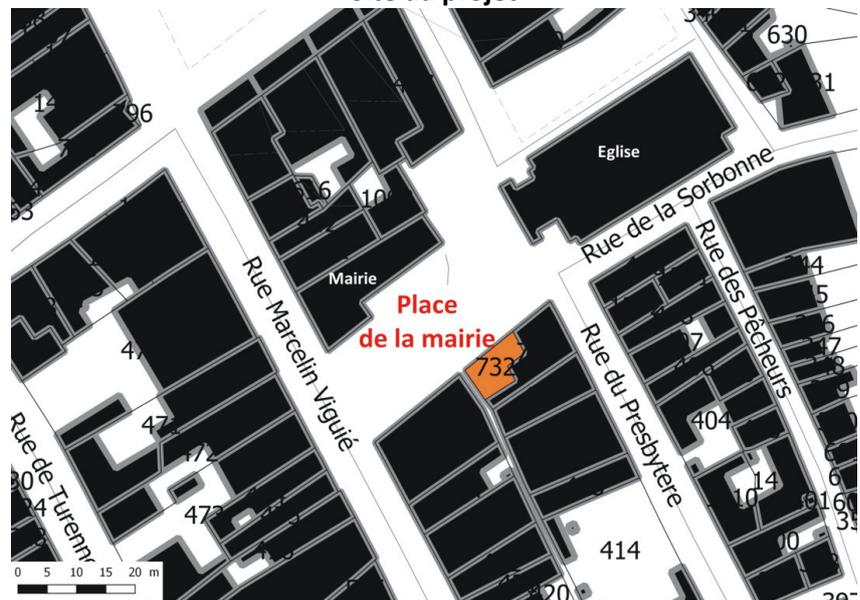
Mairie de Nègrepelisse

**Coût estimatif :** à déterminer**Calendrier prévisionnel :** 2021 : Etude pré-opérationnelle**Partenaires potentiellement concernés :****Partenariat technique :**

Etat, PETR, CCI, Chambre des métiers et de l'artisanat

**Partenariat financier :**

Etat, Région, Communauté de Communes

**Site du projet**

### **Projet 3.3.2. :**

#### **Aménagement d'un tiers-lieu au sein du centre-historique**

**Descriptif :** La municipalité envisage la création d'un tiers-lieu au sein du centre-ville.

**Maître d'ouvrage :** Mairie de Nègrepelisse

**Coût estimatif :** à déterminer

**Calendrier prévisionnel :** 2021 : étude pré opérationnelle

**Partenaires potentiellement concernés :**

**Partenariat technique :** Etat, Département, Communauté de communes, PETR, CAUE

**Partenariat financier :** Etat, Région, Communauté de communes

### **Projet 3.3.3. :**

#### **Favoriser l'installation d'un point de vente d'un regroupement de producteurs locaux**

**Descriptif :**

La municipalité souhaite soutenir le développement du secteur agricole, en rapprochant notamment les consommateurs des producteurs en encourageant la création d'un regroupement de producteurs pour le développement des circuits courts.

Afin de pouvoir accueillir ce type de projet, la ville recherche un lieu/bâtiment pour accueillir ce type de commerce. Ce projet est donc à l'étude et permettrait de répondre à des besoins locaux.

**Maître d'ouvrage :** Mairie de Nègrepelisse

**Coût estimatif :** à déterminer

**Calendrier prévisionnel :**

2021 : étude pré-opérationnelle.

**Partenaires potentiellement concernés :**

**Partenariat technique :** Etat, Département, Chambre d'Agriculture, PETR.

**Partenariat financier :** Etat, Région, Département

<b>Axe 4</b>	<b>Fiche action 4.1.</b>
<b>SATISFAIRE LA DEMANDE DE LOGEMENTS DIVERSIFIES AU SEIN DU TERRITOIRE</b>	<b>Poursuivre l'amélioration de l'habitat existant</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
Durant ces 30 dernières années, la croissance démographique et immobilière s'est majoritairement traduite par une extension urbaine en périphérie de la ville existante sous forme pavillonnaire au détriment du centre bourg et au risque de le voir se dégrader et se désertifier peu à peu.	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
La commune souhaite développer et inciter à développer la rénovation des logements anciens du centre bourg, par l'acquisition de certains biens, par le biais de l'OPAH qui poursuit la réhabilitation des logements anciens au sein de la bastide et enfin par quelques opérations au sein du foncier non bâti en périphérie immédiate de la bastide.	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 4.1.1. :</b>  <b>Poursuivre la réhabilitation (notamment énergétique) des logements anciens par l'OPAH du Pays Midi-Quercy.</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Une OPAH a été lancée par le PETR Midi-Quercy en 2017 (puis renouvelée en 2020). La volonté municipale est de poursuivre l'accompagnement des bailleurs et propriétaires occupants dans l'amélioration des qualités énergétiques et de confort des logements. Bien que la bastide présente peu de vacance, la réhabilitation des logements existants renforce le centre-bourg.</p>	<p><b>Maître d'ouvrage :</b> PETR Midi-Quercy</p> <p><b>Coût estimatif :</b> à déterminer</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2021 : poursuite de l'OPAH</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b></p> <p><b>Partenariat technique :</b> Etat, Département, Communauté de Communes, PETR</p> <p><b>Partenariat financier :</b> Etat, Région, ANAH</p>
<p><b>Projet 4.1.2. :</b>  <b>Rénover les logements dégradés ou inconfortables du centre historique pour produire des logements locatifs adaptés à la demande.</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Répertorier les logements vacants, dégradés ou inconfortables de la bastide pour envisager des actions ciblées de requalification d'îlot ou de rénovation des bâtiments par différents dispositifs d'aides ou d'intervention.</p>	<p><b>Maître d'ouvrage :</b> Mairie de Nègrepelisse</p> <p><b>Coût estimatif :</b> à déterminer</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2021 : état des lieux et estimations</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b></p> <p><b>Partenariat technique :</b> architectes, CAUE</p> <p><b>Partenariat financier :</b> Etat, ANAH, DDT, DRAC, EPFO, Région. Communauté de Communes</p>
<b>ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION</b>	
Acquisitions foncières. Nombre de logements réhabilités. Nombre de logements vacants.	

**Axe 4****Fiche action 4.2.****SATISFAIRE LA DEMANDE DE LOGEMENTS  
DIVERSIFIES AU SEIN DU TERRITOIRE****Renforcer le parcours résidentiel au sein  
de Nègrepelisse****PRESENTATION DE L'ACTION****DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES****Projet 4.2.1. :****Favoriser l'accueil de logements sociaux au sein des opérations nouvelles**

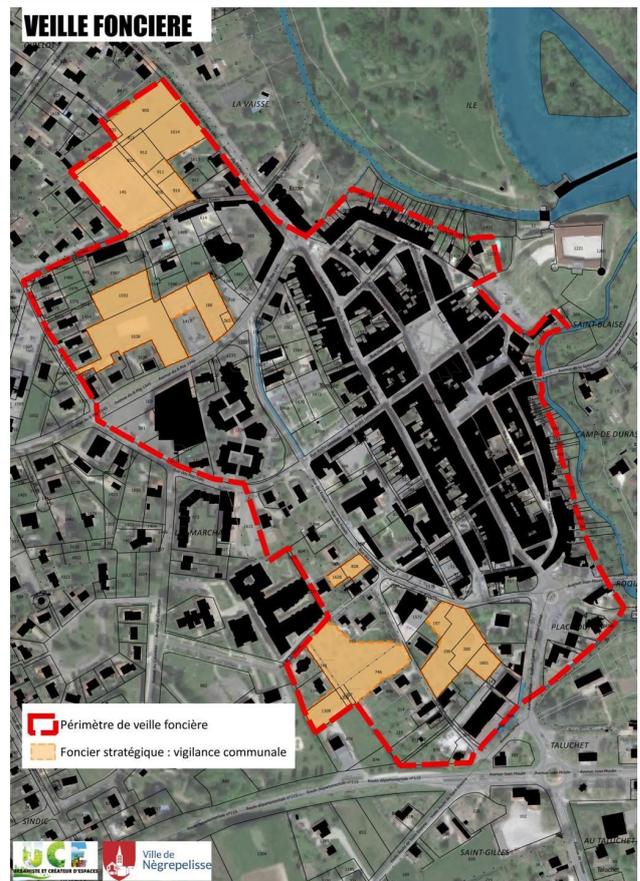
**Descriptif :** La commune souhaite diversifier l'offre de logements par la construction de logements de standing aussi bien en accession qu'en logement social. Les futures opérations à proximité du bourg seront mixtes lorsqu'elles seront portées par la ville.

**Maître d'ouvrage :** Commune de Nègrepelisse**Coût estimatif :** à déterminer**Calendrier prévisionnel :** 2021 : étude pré-opérationnelle**Partenaires potentiellement concernés :****Partenariat technique :** Architectes, CAUE, Bailleurs sociaux, PETR**Partenariat financier :**

Etat, ANAH, DDT, DRAC, EPFO, Région,

**Projet 4.2.2. :****Veille foncière par le droit de préemption urbain et éventuellement des acquisitions en concertation avec l'EPFO.**

**Descriptif :** La ville de Nègrepelisse se doit d'être vigilante quant à la mutation des espaces situés au sein ou à la périphérie de la Bastide afin de maîtriser les projets et les aménagements dans ces espaces stratégiques (non définis par le PLU en vigueur). Une convention avec l'EPFO devra alors être établie pour mettre en place un accompagnement financier et technique dans la politique foncière des projets communaux.

**Maître d'ouvrage :** Commune de Nègrepelisse et EPFO**Coût estimatif :** à déterminer**Calendrier prévisionnel :** 2021 : étude pré-opérationnelle (définition du foncier stratégique)**Partenaires potentiellement concernés :****Partenariat technique :** Bureau d'études et EPFO**Partenariat financier :** EPFO**Principe de périmètre définissant le foncier stratégique**

### Projet 4.2.3.

**Privilégier les espaces non bâtis au contact du centre historique pour inciter des opérations mixtes de logements.**

**Descriptif :** Ce foncier non bâti à proximité des équipements à définir plus précisément dans le cadre d'une étude devra faire l'objet d'opérations mixtes c'est-à-dire en accession à la propriété ou en locatifs : maisons individuelles groupées et logements en petits collectifs (T2/T3) des appartements neufs équipés de balcons et terrasses.

**Maître d'ouvrage :** Commune de Nègrepelisse

**Coût estimatif :** à déterminer

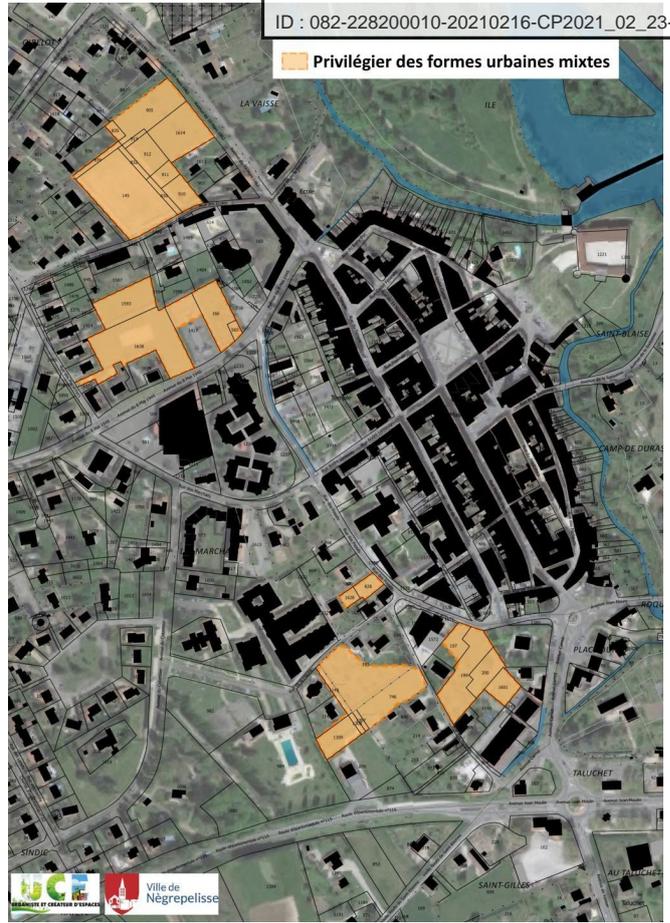
**Calendrier prévisionnel :**

2021 : étude pré-opérationnelle

**Partenaires potentiellement concernés :**

**Partenariat technique :** DDT, CAUE, Bureau d'études et Architecte, Bailleurs sociaux

**Partenariat financier :** EPFO, Département



## ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Réalisation étude de faisabilité. Acquisitions foncières Nombre de logements et de logements sociaux créés.  
Traduction dans le PLU

## **Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation :**

### **- du territoire communautaire de la communauté de communes Quercy Vert Aveyron**

Le projet de territoire de la communauté de communes nécessitera une appropriation des démarches existantes tout en se projetant vers un projet commun pour la redynamisation, la reconquête des bourgs centres et pour la requalification des espaces publics. Ainsi, la structuration de la candidature « bourg centre » de la commune de Nègrepelisse vient donc en appui aux compétences détenues par l'EPCI et vise à favoriser un essaimage des actions, aux autres bourgs du bassin de vie.

La démarche est également structurante dans la mesure où de nombreux équipements communautaires sont présents sur la commune de Nègrepelisse et déploient une résonance intercommunale voire supra communautaire. Le dynamisme du bourg centre bénéficie à un territoire élargi et l'accompagnement de celui-ci par l'EPCI sur ses domaines de compétences permettra de renforcer l'action du bloc intercommunal dans son ensemble.

### **- du territoire de projet du Pays Midi-Quercy**

Le Projet de développement durable de territoire (2015-2020) a été élaboré dans les 12 mois qui ont suivi la création du PETR du Pays Midi-Quercy en 2015. Cela constitue la stratégie de développement du territoire qui a été largement reprise dans la Contrat territorial Occitanie (2018-2021) du PETR PMQ, adopté en CP de la Région le 20/07/2018. De fait, l'Enjeu 1 du Contrat territorial "Renforcer l'habitabilité du territoire pour le rendre plus attractif" comprend une mesure opérationnelle 2 "Renforcer l'attractivité des bourgs-centres", qui formalise l'articulation et la complémentarité avec le dispositif régional "Bourgs-centres".

## **Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région**

La Région mobilisera ses dispositifs d'intervention en faveur de la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre de Nègrepelisse et ce, notamment dans les domaines suivants :

- développement économique,
- qualification du cadre de vie,
- valorisation des façades,
- habitat (dont éco-chèques),
- équipements de services à la population,
- qualification de l'offre touristique,
- valorisation du patrimoine,
- équipements culturels,
- équipements sportifs,
- mise en accessibilité des bâtiments publics,
- transition énergétique (rénovation énergétique des bâtiments publics, ...)
- projets ne s'inscrivant pas dans les dispositifs sectoriels existants mais présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre,
- Etudes rendues indispensables pour approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique d'opérations structurantes.

Dans ce cadre, les projets relevant du présent contrat cadre seront examinés dans le respect des dispositifs et taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Le programme opérationnel pluriannuel relevant du présent contrat présenté par la Commune de Nègrepelisse et la Communauté de Communes de Quercy-Vert Aveyron, a vocation à s'inscrire dans le cadre du Contrat de développement territorial du PETR du Pays Midi-Quercy la période 2018/2019 - 2021.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du Contrat de développement territorial du PETR du Pays Midi-Quercy.

**Article 8 : Axes prioritaires et modalités d'intervention du Département de Tarn-et-Garonne****AIDES AUX COMMUNES ET INTERCOMMUNALITES**

L'intervention financière du département de Tarn-et-Garonne s'opérera au cas par cas, en fonction de la faisabilité des projets présentés, au regard des politiques traditionnelles en vigueur et dans le respect des plafonds de dotation accordés aux communes et communautés de communes sur la période 2020/2026, tels que définis lors du vote des orientations budgétaires le 9 mars 2020.

Au titre des mesures opérationnelles proposées par la commune bourg-centre de Nègrepelisse, les politiques d'interventions départementales qui seront le plus souvent mobilisées relèvent principalement des **aides en faveur des bâtiments communaux**, pouvant être déployées au profit des intercommunalités comme des communes. Il s'agit des aides en faveur de **l'entretien et de la création de bâtiments communaux** (avec, par exemple, l'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, la construction ou l'agrandissement de mairie, la réhabilitation énergétique...). Citons aussi les **aides à la création ou la réhabilitation de salles polyvalentes, culturelles, de réunions et des locaux périscolaires**, avec l'intégration lors du vote des orientations budgétaires de nouvelles opérations éligibles comme les tiers-lieux associatifs et sociaux. Mentionnons enfin les **aides à la création ou à l'extension des capacités d'accueil des établissements** telles que les crèches, les haltes garderies.

La politique départementale de soutien aux communes et communautés de communes prévoit aussi un large spectre d'intervention en faveur de l'amélioration du cadre de vie et de l'habitat. Le département de Tarn-et-Garonne peut ainsi soutenir les travaux d'investissement pour des **aménagement de villages et la valorisation des centres-bourgs** en cofinçant par exemple l'embellissement paysager, la restauration de patrimoine vernaculaire, la création de lotissements communaux de qualité, la réhabilitation ou l'extension de cimetières, la résorption de l'habitat insalubre permettant aux communes une acquisition facilitée de biens immobiliers. Le cas échéant, le département peut aussi considérer les dépenses des collectivités dans les domaines de la voirie et des réseaux en mobilisant trois dispositifs distincts ainsi que la création d'aires de covoiturage.

Le département de Tarn-et-Garonne appuie aussi les collectivités dans le **maintien du dernier commerce et la montée en gamme des équipements touristiques** qu'elles gèrent au titre du principe de soutien à la rénovation des villages en milieu rural (Hôtellerie publique de plein air classée, création et modernisation de meublés de tourisme publics, gîtes d'étapes et de groupe publics, modernisation de villages vacances pavillonnaires et création de plus-produits liés aux meublés touristiques).

Il soutient pareillement l'investissement public venant conforter la **structuration des thématiques touristiques majeures** identifiées dans son schéma départemental touristique 2017/2021 à savoir la valorisation touristique du Canal des deux mers, la modernisation des haltes nautiques, les équipements de loisirs et tourisme de pleine nature, la valorisation de l'itinérance douce, la qualification des sites de visites.

Il contribue, dans un souci constant de complémentarité avec l'action de son agence de développement touristique à la **qualification et à la mise en réseau des Offices de Tourisme** par le financement des outils numériques et les sites internet en réseau.

En matière de culture, le département agit également en faveur de son patrimoine emblématique par **l'aide à la conservation des monuments historiques classés** n'appartenant pas à l'État, les monuments historiques inscrits à l'inventaire supplémentaire et les objets mobiliers communaux classés et inscrits. Il favorise aussi la **restauration du patrimoine architectural et culturel**. L'enseignement de la musique et la lecture publique constituent par ailleurs les clefs de voûte des dispositifs départementaux d'**aide en faveur de la culture**.

Le département aide en outre les **investissements dans les écoles publiques et au titre des sports**, les équipements sportifs garants d'un accès au sport pour tous.

En matière de santé, le département de Tarn-et-Garonne peut cofinancer la création, la réhabilitation ou l'extension de **maisons de santé pluridisciplinaire** labellisées par l'Agence de santé. De même, le département cofinance **les hébergements collectifs pour les internes en médecine générale et autres stagiaires en santé**.

**Dans le domaine de l'environnement**, il finance les opérations d'investissement et l'entretien des espaces naturels sensibles, à la condition qu'ils soient inscrits dans un plan de gestion pluriannuel du site.

## DISPOSITIFS SPECIFIQUES EN MATIERE D'INGENIERIE TERRITORIALE

### • Ingénierie des territoires

Le département de Tarn-et-Garonne soutient l'ingénierie territoriale par le biais d'un dispositif qui lui est dédié : c'est le cas des **frais d'animation et d'ingénierie territoriale**, en lien avec le développement du territoire, avec la prise en charge par le département qui s'établit à hauteur de **25% maximum du coût HT des dépenses**.

Ces financements pourront être accordés dans les limites exposées ci-dessous :

- pour une intercommunalité ou une commune, l'aide sera imputée à l'enveloppe pluriannuelle qui lui est affectée ;
- pour un PETR, ce dernier bénéficiera d'un montant d'aide global pour 3 ans (2019/2021) plafonné à 249 000 euros.

Au titre de ce dispositif, le département peut aussi **aider à la conduite d'études** liées principalement à des appels à projets ou des mesures préalables aux classements patrimoniaux à hauteur de **15% des coûts externes**.

### • Assistance technique des collectivités par la régie Tarn-et-Garonne Conseil Collectivités

Conforté par la loi NOTRe dans son rôle de garant des équilibres et solidarités territoriaux, le Département de Tarn-et-Garonne a décidé lors du vote de la Décision Modificative du 19 octobre 2016 de créer une **régie permettant de proposer aux communes éligibles des services d'assistance technique** dans des domaines variés et visés par l'article L-3232-1- du CGCT aux communes et intercommunalités ne disposant pas de moyens suffisants.

L'objectif du département à travers cette régie est de proposer aux collectivités éligibles (communes de moins de 5 000 habitants et intercommunalités de moins de 40 000 habitants – décret du 14 juin 2019) une réponse adaptée pour emmener à la réussite d'un projet d'aménagement tout en respectant le cadre réglementaire.

Les interventions de la régie sont les suivantes :

- une intervention gratuite à la carte plafonnée à 10 jours par opération (en référence à un catalogue de missions défini par l'assemblée départementale) ;
- une assistance gratuite au titre de problématiques très ponctuelles dans la limite de 5 jours d'intervention par an.

### CONTRACTUALISATION PLURIANNUELLE AVEC LES COMMUNES

La commune peut contractualiser avec le Département pour tout ou partie du programme d'actions identifiés dans le contrat bourg-centre. Dans le cadre de ce contrat d'équipement, la commune s'engage à réaliser le programme d'investissement dans les 5 ans et le Département à procéder au versement par tiers de la subvention avec une avance d'un tiers à la signature du contrat. La commune pourra réviser son programme par le biais de deux avenants au maximum sur la durée initiale du contrat. Au-delà de ces deux avenants et pour tout financement de nouvelles opérations non prévues au contrat d'équipement, la commune devra solder son contrat d'équipement en cours pour pouvoir bénéficier à nouveau d'un financement départemental

### **Article 9 : Modalités d'intervention et contributions de la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron**

En tant qu'établissement public de coopération intercommunale incluant les deux bourgs-centres de Nègrepelisse et Monclar-de-Quercy, la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron (CCQVA) est associée à ces deux communes depuis le lancement de la démarche Bourgs Centre Occitanie sur son territoire.

En outre, la CCQVA apportera son soutien technique et/ou financier à la réalisation de cette stratégie de développement, et pourra assurer la maîtrise d'ouvrage de certaines actions. La communauté de communes compte tenu de ses compétences obligatoires, optionnelles et facultatives inscrites dans ses statuts sera fortement impliquée dans le suivi et la mise en œuvre du contrat bourg-centre. Parmi celles-ci, on retiendra plus particulièrement les suivantes en lien direct avec les fiches-actions déclinées dans le contrat bourg-centre de Nègrepelisse :

## **Compétences obligatoires**

### **1- Aménagement de l'espace**

- Mise en œuvre d'un plan paysager intercommunal respectant les objectifs de la charte paysagère du Pays Midi Quercy (protection et mise en valeur des paysages) ;

### **2 - Actions de développement économique**

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
- Recenser les besoins et les enjeux commerciaux à l'échelle du territoire intercommunal (notamment réaliser un inventaire de l'existant, un diagnostic des évolutions des activités commerciales et anticiper les besoins à venir...) ;
- Identifier et formaliser les partenariats pertinents avec les acteurs du développement commercial et orienter les professionnels vers les structures et les dispositifs opportuns à la création, au maintien, au développement et à la sauvegarde de leur activité ;
- Mettre en valeur les activités commerciales existantes par des dispositifs de communication et mettre en place une réflexion sur des dispositifs d'attractivité commerciale innovants.

### **3 - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations**

## **Compétences optionnelles**

### **1- Protection et mise en valeur de l'environnement**

- étude, création et entretien des sentiers de randonnée ;
- gestion d'une politique énergétique coordonnée par le Pays Midi-Quercy ;
- l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

### **2 - Politique du logement et du cadre de vie**

- Mise en œuvre et financement des opérations programmées de l'habitat (OPAH) ;
- Accompagnement dans les procédures d'aide, d'accès et de gestion de l'habitat ;
- Etude sur l'opportunité de mise en œuvre d'un observatoire sur l'état des habitations du territoire intercommunal.

## **Compétences facultatives**

**Mise en œuvre des actions culturelles** d'intérêt communautaire, notamment par la gestion du réseau intercommunal de la lecture publique et de l'école des arts plastiques et de musique intercommunale.

## **Article 10 : Contributions et modalités d'intervention du PETR du Pays Midi-Quercy**

LE PETR du Pays Midi-Quercy apportera un appui technique à la mise en œuvre du programme Bourg centre dans le cadre essentiellement :

- des politiques contractuelles qu'il anime (contrat Territorial Occitanie principalement et Contrat de Ruralité / programme Leader)
- de sa compétence SCOT rural qu'il porte (compétence transférée par les 3 EPCI du Pays Midi Quercy) : élaboration du SCOT PMQ en cours (objectif d'être validé en début 2022).
- de la mission d'animation et suivi de l'OPAH PMQ qu'il exerce pour le compte des 3 EPCI,

- de la mission d'inventaire du patrimoine du PMQ, dans le cadre d'une Occitanie et le CD 82.

- de l'élaboration et la coordination du PCAET PMQ (qu'il porte pour le compte des 3 EPCI du territoire) dont la mobilité, et le service mutualisé CEP (Conseil en énergie partagé),

- de la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire, et plus généralement à la valorisation touristique du territoire qu'il accompagne.

Le PETR participera également aux instances de pilotage prévues pour le suivi des démarches Bourgs-centres en Quercy-Vert-Aveyron.

## **Article 11 : Contributions de l'EPF et du CAUE à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation**

### **1. Etablissement Public Foncier Occitanie**

L'EPF se propose d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre opérationnelle de son projet par le biais de conventions opérationnelles foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention. L'EPF accompagnera la collectivité d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens (fonds de compensation de la surcharge foncière, cofinancement d'études pré-opérationnelles de maîtrise d'œuvre, diagnostic bâtementaire, travaux de sécurisation ou démolition des biens...).

### **2. Le Conseil en Architecture et Urbanisme du Tarn et Garonne**

De par ses missions de conseil auprès des collectivités dans les domaines de l'urbanisme de l'architecture et des paysages, le CAUE de Tarn et Garonne sera associé à la démarche. L'accompagnement du CAUE sera au plus près du rythme souhaité par les élus en fonction de son plan de charge.

Son action portera en particulier sur les points suivants :

- Dans le cadre de la réhabilitation des espaces publics de la ville, des parcours piétonniers et la mise en valeur du patrimoine, le CAUE accompagnera la commune pour l'établissement d'un plan de référence. Le phasage et l'estimation des travaux sera réalisé et le moyen pour les élus de programmer les travaux dans le temps. Pour cela, le CAUE réalisera un cahier des charges, proposera sa participation à la sélection de professionnel et assurera le suivi du plan de référence.

Ce travail de réflexion global portera entre-autre sur :

- La question des paysages et la préservation des points de vue depuis les points hauts et l'intégration des projets en cours, pour minimiser leurs impacts.
- La question du stationnement, sa capacité et son intégration.
- La problématique foncière inhérente aux difficultés de stationnement.
- La question des liaisons douces et sécurisé entre les quartiers périphériques et le centre bourg,
- La pré-programmation de l'accessibilité des équipements
- La réhabilitation du bâti patrimonial.

- A défaut de la réalisation du plan de référence le CAUE pourra réaliser une note d'enjeu programmatique dans l'attente de la réalisation de celui-ci.

- Les entrées de ville seront abordées en termes de paysage, support d'une image contribuant à l'attractivité à travers une note d'enjeu, d'un cahier des charges pour leur aménagement.

- Dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine, un parcours existe prédéfini. Celui-ci sera ponctué de panneau de signalisation historique. Pour cela le CAUE proposera un accompagnement pour le contenu et la forme des panneaux avec les personnes ressources de la commune.

- Dans le cadre de la réhabilitation des espaces publics de la ville, le CAUE accompagnera la commune dans le cadre d'une intervention pédagogique sur les points de vue portés sur l'architecture et ses façades, notamment sur les placettes, l'esplanade, les rues.
- Le CAUE apportera sa connaissance du territoire pour contribuer à la constitution d'une base de données tant dans le domaine de l'architecture, du paysage que de l'urbanisme.
- Dans le cadre de la réflexion sur la résorption de la vacance, Le CAUE accompagnera la commune pour la mise en place d'un observatoire de la vacance. L'objectif sera de faire émerger les raisons de la vacance pour mettre en place les outils adéquats.
- Dans le cadre de la lutte du mal logement, le CAUE proposera une note méthodologique sur les îlots pré-répérés et les commerces du centre-ville, des notes d'enjeux et des croquis pour accompagner la démarche.
- Le CAUE réalisera des notes d'enjeux et des pré-programmes sur les bâtiments publics en projet.
- Le CAUE réalisera des notes d'enjeux et des pré-programmes sur les conditions d'accueil des enfants et de la jeunesse ou bien pour les personnes âgées.
- Dans le cadre de sa mission de sensibilisation le CAUE animera auprès des classes présentes dans la commune et en co-construction avec les enseignants volontaires une acculturation de l'appréhension de l'espace, du paysage ...
- Le CAUE assurera une dimension de médiation à la demande des élus sur des thèmes définis préalablement et spatialisés issus du contrat Bourg Centre.

### **Article 12 : Gouvernance**

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » est créé. Il associe les signataires du présent contrat :

- la Commune Bourg-Centre de Nègrepelisse
- la Communauté de Communes Quercy-Vert Aveyron
- le PETR Pays de Midi Quercy
- la Région Occitanie,
- le Département de Tarn-et-Garonne
- L'Établissement Public Foncier d'Occitanie
- Le CAUE du Tarn et Garonne

L'organisation et le secrétariat permanent de cette instance de concertation sont assurés par la commune de Nègrepelisse.

Il a pour mission :

- de suivre attentivement l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du contrat de développement territorial régional du PETR du Pays Midi-Quercy,
- de mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- de s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

**Article 13 : Durée**

Le présent contrat cadre est conclu pour une première période débutant à la date de sa signature et se terminant au 31 décembre 2021.

Fait à XXXXXXXXXXXX le XXXXXX

<b>Monsieur Morgan TELLIER,</b> Maire de Nègrepelisse	<b>Monsieur Morgan TELLIER</b> Président La Communauté de Communes Quercy-Vert Aveyron r	<b>Monsieur Jacques CALMETTES</b> Président du PETR du Pays Midi-Quercy
<b>Madame Sophie LAFENETRE</b> Directrice de L'Etablissement Public Foncier Occitanie	<b>Madame Colette JALAISE</b> Présidente du CAUE de Tarn-et- Garonne	
<b>Monsieur Christian ASTRUC</b> Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne	<b>Madame Carole DELGA</b> Présidente du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée	